

Actualité internationale L'Afrique en marche vers l'abolition

Le Burundi et le Togo abolissent, le Kenya commue toutes les condamnations à mort, la région des Grands Lacs se mobilise avec le soutien d'ECPM... Partout, les abolitionnistes africains marquent des points. >>> p. 2-3

Agir

Sous le signe de l'éducation

La 7^e Journée mondiale contre la peine de mort ciblera les jeunes et leurs enseignants. À l'occasion de l'anniversaire de la Convention sur les droits de l'enfant, l'événement rappellera aussi que certains pays continuent à condamner et exécuter des mineurs. >>> p. 10

ECPM

Non à la mort mise en scène

Les associations ECPM et Solidarité Chine ont obtenu l'interdiction de l'exposition « Our body, à corps ouverts » et sa fermeture. L'événement présentait des cadavres humains provenant probablement de condamnés à mort chinois. >>> p. 12

ECPM association loi 1901
3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Châtillon • France
Tél. : +00 33 (0)1 57 63 03 57
Fax : +00 33 (0)1 57 63 89 25
• e-mail : ecpm@abolition.fr
• Internet : www.abolition.fr

Avec le soutien de



Journal de l'abolition

L'actualité internationale de l'abolition de la peine de mort

par
**Emmanuel
Maistre**
Secrétaire
général
d'ECPM

« On ne réalise pas que lorsqu'on exécute une personne, on tue le fils, le mari, ou encore le père de quelqu'un. Avec la peine de mort, nous créons plus de victimes. Et je ne veux pas vivre dans un monde où après le meurtre, on crée de nouvelles victimes. Cela déshonore la mémoire de mon père. » Ces mots de Renny Cushing s'imposent naturellement pour ouvrir ce douzième numéro du *Journal de l'Abolition* consacré aux victimes de la peine de mort. Cet Américain, qui a vu son père se faire assassiner de deux balles tirées à bout portant dans sa propre maison, est aujourd'hui un des piliers du mouvement abolitionniste outre-atlantique. Jour après jour, il se bat avec son association Murder Victims' Families for Human Rights pour faire entendre la voix de ces familles meurtries dans leur chair, et dire non à une justice qui multiplie à l'infini la souffrance et la violence.

Avec Renny Cushing et tous ceux qui militent pour une justice démocratique, ECPM entend aller bien au-delà du débat par trop simplificateur d'une justice « pour les victimes » opposée à une justice « pour les criminels ». Depuis bientôt dix ans, nous militons pour une justice pour tous. Parce que notre conviction est qu'une justice de progrès se doit de trouver le juste équilibre entre le caractère punitif et réparateur de la peine. Dans cette quête, la peine de mort n'a bien évidemment pas sa place. Car elle ne répare pas, elle détruit. Elle ne reconstruit pas, elle extermine ! Et en exterminant un être, elle crée une onde de souffrance, de violence, de haine aux relents de vengeance qui touche enfants, parents, amis, proches, professionnels... et fait ainsi porter à toute la société le coût de la peine. À ceux qui voient dans la peine de mort un outil de dissuasion et de réparation, nous répondons avec toutes les victimes qu'elle est un outil de destruction et d'annihilation qui n'a qu'un seul effet : la multiplication du nombre de victimes ! A la veille de la 7^e Journée mondiale et européenne contre la peine de mort du 10 octobre 2009 consacrée à « Eduquer à l'abolition », ECPM souhaitait laisser la parole aux « premiers concernés » par la peine capitale. Grâce à Caroline Planque, journaliste, photographe, abolitionniste, ils prennent vie dans ces pages. Dans les couloirs de la mort américains, auprès des condamnés à mort, de leurs aumôniers, dans leurs familles, elle nous livre en images et en mots la réalité de la souffrance au quotidien infligée par la justice qui tue.

Au-delà de ces pages, pour le 4^e Congrès mondial contre la peine de mort qui se tiendra à Genève les 24, 25 et 26 février 2010, ECPM réunira le temps d'une soirée anciens condamnés à mort (innocentés), familles de condamnés, familles de « meurtris » pour encore et toujours dire et redire la souffrance infligée par une justice qui répond au crime par le crime. Parce que faire connaître l'innommable, c'est le faire reculer. Parce qu'éduquer jeunes et adultes aux bienfaits de l'abolition et aux méfaits de la peine capitale est la seule façon d'abolir définitivement ce châtiment cruel, inhumain et dégradant. Encore une fois, Renny Cushing sait mieux que quiconque nous le dire : « On ne se sent pas mieux parce que l'on tue quelqu'un, on ne fait que créer plus de familles endeuillées. Je me rends compte que plus on en apprend sur la peine de mort et moins on la soutient. Cela fait partie d'un processus d'éducation et quand les gens réalisent que pour certains proches des victimes la peine de mort rend les choses encore plus difficiles, il s'arrêtent et ils pensent ».



Les visages de la peine de mort

Familles dévastées, parents inconsolables : la photographe Caroline Planque expose le vrai bilan du couloir de la mort texan. >>> p. 4

Genève 2010 : rendez-vous fixé pour le 4^e Congrès mondial contre la peine de mort

Après les Congrès de Strasbourg en 2001, Montréal en 2004 et Paris en 2007, les abolitionnistes se réuniront à Genève pour la 4^e fois en février 2010. L'événement s'y tiendra en réponse à l'invitation

de Micheline Calmy-Rey, cheffe du département fédéral des Affaires Etrangères suisse, et avec le parrainage de la Confédération helvétique. José Luis Zapatero, représentant une Espagne

et une Europe unies contre la peine capitale, a déjà confirmé sa présence parmi les nombreux politiques, juristes et militants attendus sur les bords du Lac Léman. >>> p. 11

Afrique

BURUNDI – TOGO Nouvelles abolitions en Afrique sub-saharienne

Le Burundi, puis le Togo, ont renoncé à la peine capitale au printemps, confirmant la tendance à l'abolition en Afrique. L'Assemblée nationale du Togo a adopté la loi abolissant la peine de mort le 23 juin 2009. Le premier ministre espagnol José Luis Zapatero, en visite dans le pays, a assisté à la séance parlementaire pour saluer l'événement. Les abolitionnistes togolais luttèrent pour l'adoption de ce texte depuis 2005. De l'aveu de Ganyo Gbeti, coordinateur national du Forum africain contre la peine de mort, le combat n'a « pas été facile du tout ». Le militant remarque que l'implication internationale a joué un rôle important. Deux mois plus tôt, le président burundais Pierre Nkurunziza avait pro-

mulgué en avril la loi réformant le Code pénal, dans lequel la peine de mort est désormais abolie.

Amnesty International a salué la dynamique à l'œuvre au sud du Sahara. « Le vote des députés togolais conforte la tendance abolitionniste en Afrique. En effet, en avril 2009, le Burundi a adopté un nouveau Code pénal qui supprimait la peine de mort de sa législation et plusieurs autres pays, notamment le Mali, sont en train d'étudier la possibilité de supprimer le recours à la peine de mort dans le cadre d'une révision de leur législation », a noté l'ONG dans un communiqué. **Thomas Hubert**

KENYA 4000 peines de mort commuées au Kenya

Le président du Kenya, Mwai Kibaki, a décidé de commuer les sentences des

4000 condamnés à mort du pays en peines de prison à vie le 3 août 2009. Il a cité « l'angoisse injustifiée » dont souffraient ces condamnés. Un communiqué de la présidence a également mentionné les règles strictes en vigueur dans le couloir de la mort kenyan, qui interdisent aux condamnés de travailler et induisent une « oisiveté et par voie de conséquence un impact négatif sur la discipline en prison ».

Le Kenya a procédé à sa dernière exécution en 1987, mais les tribunaux continuent à prononcer des condamnations à mort, obligatoires en cas de vol à main armée, de meurtre et de trahison.

Cette application obligatoire de la peine capitale fait l'objet de procédures judiciaires qui ont poussé Kibaki à trancher en faveur des commutations. Avocats chrétiens pour la justice (CLEAR), une organisation ke-

nyane de défense des droits de l'Homme, a contesté trois de ces condamnations avec le soutien du réseau international Death Penalty Project. Kibaki a également demandé à son Gouvernement d'établir si la peine de mort a un effet dissuasif au Kenya, où la criminalité fait des ravages. « C'est un pas en avant pour les droits de l'Homme au Kenya », a déclaré Piers Bannister, expert d'Amnesty International sur la peine de mort. « Nous espérons que les études demandées au Gouvernement par le Président concluront que la peine de mort n'a aucun effet singulier de dissuasion, qu'elle brutalise la société et qu'elle est souvent infligée aux innocents. Le temps est venu pour le Kenya de rejoindre la majorité des pays du monde et d'abolir la peine de mort », a-t-il ajouté.

T. H.



Une quarantaine de journalistes congolais assistent à un séminaire de sensibilisation à l'abolition organisé par l'association italienne Hands off Cain.

Mondes Arabes

IRAK Les exécutions reprennent malgré l'indignation internationale

Le 15 juin 2009, l'Union européenne a, par une déclaration, condamné la reprise des exécutions en Irak.

Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme et la Mission d'assistance des Nations unies pour l'Irak ont également exprimé leur préoccupation face à la reprise de l'application de la peine de mort dans ce pays.

Douze personnes ont été exécutées le 3 mai 2009, alors que quelques 115 autres risquaient de l'être dans les jours qui suivent.

À l'heure actuelle, le système judiciaire irakien n'étant pas complètement achevé, il ne garantit pas de procédures suffisamment équitables au sens de l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

L'utilisation d'aveux obtenus sous la pression ou la torture est systématique dans le pays, renforçant la probabilité d'application arbitraire de la peine capitale.

Revenir au moratoire de facto

L'Union européenne a demandé au Gouvernement irakien de revenir au moratoire sur les exécutions observé de facto en Irak depuis août 2007, en attendant l'abolition de cette peine par un amendement au droit pénal irakien. En mars 2009, Amnesty International s'était préoccupé de la situation en Irak et avait demandé au Ministre de la Justice irakien d'intervenir immédiatement, afin de suspendre l'exécution des 128 prisonniers condamnés à la peine capitale, dont les autorités envisageaient l'exécution par groupe de 20 et ceci, dès la fin du mois.

Amnesty International avait engagé les autorités publiques irakiennes à rendre publiques toutes les informations relatives à l'identité de ces prisonniers ainsi que les détails de leurs procès. Malcolm Smart, directeur du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'AI avait souligné que si « l'Irak reste durement touché par une très forte violence politique, (...) la peine de mort ne résoudra pas la situation ».

La Coalition mondiale contre la peine de mort avait relayé l'appel au moratoire en Irak auprès des autorités du pays et de l'Union européenne.

Petrana Mintseva

ALGÉRIE

Le Gouvernement refuse l'abolition

Le Gouvernement algérien a rejeté la proposition d'abolition de la peine de mort déposée par le député Ali Brahim du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD).

Malgré le moratoire sur les exécutions observé dans ce pays depuis 1993, le Gouvernement a défendu sa position de refus en expliquant que « la poursuite de la lutte contre le terrorisme rend nécessaire le maintien de la peine de mort ».

Selon les autorités, « au moment où l'Algérie s'est engagée aussi à combattre toutes les formes du crime organisé, cette abolition pourrait être interprétée comme un manque de fermeté et un aveu d'impuissance des pouvoirs publics ».

Le Gouvernement a également mentionné l'opinion publique, a priori défavorable à l'abolition, dans la réponse du Gouvernement à la proposition du RCD.

Le député Ali Brahim avait présenté sa proposition en février dernier lors d'un séminaire au Parlement et l'avait justi-

fiée par des arguments philosophiques, ainsi que par les obligations internationales de l'Algérie.

La question de la peine capitale fait l'objet d'un affrontement entre deux points de vue dans ce pays.

D'un côté, les Ulémas soutiennent que la loi islamique impose le principe selon lequel « tu tues, tu meurs ». De l'autre côté, les juristes de la Ligue algérienne des droits de l'Homme réclament l'abolition, l'Islam étant selon eux une religion de pardon.

P. M.

IRAN Indignation mondiale après une nouvelle exécution de mineur

Un déluge de critiques s'est abattu sur les autorités iraniennes après l'exécution de Delara Darabi, 23 ans, pendue illégalement le 1^{er} mai après avoir été reconnue coupable du meurtre d'un cousin lorsqu'elle n'avait que 17 ans. L'Iran est un État partie au Pacte international sur les droits civils et politiques et à la Convention sur les droits de l'enfant. Ces deux textes interdisent formellement d'exécuter des condamnés qui avaient moins de 18 ans au moment de leur crime.

De plus, devant la mobilisation internationale, le responsable du système judiciaire iranien avait accordé à Darabi un sursis de deux mois le 19 avril 2009. « Il semble que le chef du système judiciaire iranien n'a même pas la capacité de contrôler ses propres juges, a déclaré Zama Coursen-Neff, directrice adjointe du service droits de l'enfant à Human Rights Watch. Il s'agit d'une violation outrageuse des lois iraniennes comme du droit international des droits de l'Homme. »

Après l'assassinat d'un cousin de Darabi il y a six ans, elle et son petit ami avaient convenu qu'elle avouerait le crime car son jeune âge la protégeait lé-

galement de la peine de mort. Lorsqu'il s'est avéré que les tribunaux iraniens ignoraient son statut de mineure, elle est revenue sur ses aveux.

La Présidence tchèque de l'Union européenne a « condamné avec force » l'exécution le 2 mai. Le Gouvernement français a suivi peu après, appelant l'Iran « à établir un moratoire sur les exécutions en vue d'une abolition à terme de la peine de mort ».

L'Iran exécute plus de mineurs que n'importe quel pays au monde. Selon l'ONG Stop Child Executions, d'autres jeunes sont menacés d'une exécution imminente.

T. H.



Delara Darabi, exécutée après être revenue sur ses aveux pour un crime qu'elle aurait commis à 17 ans.

Asie

VIETNAM Moins de crimes passibles de la peine capitale

Au mois de juin dernier, l'Assemblée nationale au Vietnam a décidé de restreindre le champ d'application de la peine de mort dans ce pays en excluant huit catégories de crimes.

La peine capitale ne sera plus prononcée pour les infractions telles que le viol, la fraude immobilière, la contrebande, le trafic et la contrefaçon de monnaie, l'usage de drogue, la corruption, le vol et le détournement ou la destruction d'armes militaires.

Une proposition de remplacer la méthode du peloton militaire par l'injection létale a également été présentée mais ne fait pas partie de l'amendement actuel à la loi vietnamienne, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2010. Les personnes déjà condamnées à mort pour un des crimes désormais ex-

clus verront leur peine commuée en perpétuité.

À la suite de cette modification du Code pénal vietnamien, le Réseau asiatique contre la peine de mort, Human Rights Watch et International Harm Reduction Association ont toutefois adopté le 22 juin une déclaration commune dénonçant pourtant le maintien de la peine capitale pour trafic de drogue. De nombreux pays asiatiques étaient visés. Au Vietnam, pays où le nombre d'exécution est considéré comme un secret d'État, le Code pénal avait été déjà modifié en 1999 pour réduire le nombre des crimes capitaux de 44 à 29.

P. M.

CHINE Quatre opposants condamnés à mort au Tibet lors de procès critiqués

Plus d'un an après les émeutes qui ont eu lieu au Tibet, les premières condamnations à mort sont tombées.

Deux personnes, Lobsang Gyaltsen et Loyak ont été condamnés à la peine capitale pour avoir provoqué des incendies meurtriers, alors que deux autres, Kangtsuk et Tenzin Phuntsok, ont été condamnés à la peine de mort avec un sursis de deux ans. En général, cette dernière peine est par la suite commuée en peine d'emprisonnement en Chine. Une cinquième personne, Dawa Sangpo, a reçu une peine de prison à vie.

Cette information rendue publique par l'agence de presse officielle Chine nouvelle n'a pu être confirmée ni par le tribunal, ni par le gouvernement régional. Chine nouvelle affirme que les condam-

nés ont pu bénéficier d'interprètes et que leur défense a été assurée par des avocats dans des procès publics respectant des garanties d'équité.

Le porte-parole du mouvement tibétain Free Tibet Campaign, Matt Whiticase, a toutefois confié à l'AFP que ces premières condamnations à mort l'inquiètent beaucoup. « Nous avons vu une série de procès et de jugements ces derniers mois qui se sont déroulés hors des cadres légaux et sans un processus légal juste », a-t-il ajouté.

La Coalition mondiale contre la peine de mort a écrit aux autorités chinoises pour protester contre les condamnations. Les violences meurtrières antichinoises avaient débuté en mars 2008 dans la capitale régionale du Tibet et plus particulièrement le 10 mars, jour anniversaire du soulèvement contre la tutelle établie par la Chine en 1959.

P. M.

À quand l'abolition en République démocratique du Congo ?

En République démocratique du Congo, la peine de mort recule sous l'action de militants qui multiplient les contacts dans le monde politique et à l'étranger.

« Notre pays, à notre avis, s'inscrit dans la mouvance abolitionniste. » L'affirmation n'est pas d'un activiste associatif mais d'Upio Kakura Wapol, ministre des Droits humains de la République démocratique du Congo. Lors de la conférence organisée par l'association abolitionniste italienne Hands off Cain au parlement de Kinshasa en juin dernier, il a cité la Constitution et la législation récente sur les violences sexuelles qui ne prévoit plus la peine de mort pour ces crimes.

labrement avancé », seraient capables d'offrir des peines alternatives. Pour Liévin Ngondi, militant abolitionniste congolais de longue date, la position du ministre de la Justice n'est pas satisfaisante. « Il se réfère à une position exprimée dans une lettre au Secrétaire général de l'ONU de 1999. Depuis, le ministère de la justice a suspendu ce moratoire en 2002 et on a tué des gens jusqu'en 2003 ! Il n'y a pas d'abolition responsable, il n'y a que l'abolition. » Culture pour la paix et la justice (CPI),

« Notre pays s'inscrit dans la mouvance abolitionniste »

Upio Kakura, ministre des Droits humains.

La République démocratique du Congo observe un moratoire de fait sur les exécutions, le président Joseph Kabila laissant systématiquement les demandes de grâce des condamnés en suspens, ce qui empêche leur exécution.

Lors de cette journée de débats organisée au Palais du Peuple, Emma Bonino, vice-présidente du sénat italien et ancienne Commissaire européenne, a exhorté le Parlement, le Gouvernement et la société civile de RDC à « évoluer d'un moratoire de fait vers un moratoire légal, puis vers l'abolition ».

Le député congolais Nyabirungu Mwene Songa et le sénateur Léonard She Okitundu, auteurs de propositions de lois portant abolition de la peine de mort, ont pris la balle au bond. Le Pr Nyabirungu, enseignant en droit, s'est attaqué aux réticences de l'opinion publique en rappelant que la peine de mort concerne tout le monde : « Même un citoyen honnête peut être victime d'une erreur judiciaire. »

M. Okitundu a quant à lui affirmé que « la Constitution est abolitionniste » et qu'il suffit de rendre la loi conforme à ce texte fondamental. Cependant, les interprétations divergent quant à la Constitution congolaise promulguée en 2006, qui consacre le « droit à la vie » mais n'abolit pas formellement la peine de mort.

« Abolition responsable »

Le ministre de la Justice, Luzolo Bambi, a expliqué que la RDC observe un moratoire et prévenu qu'une « abolition responsable » ne pourrait intervenir que lorsque les prisons du pays, « dans un état de dé-

l'association partenaire d'Ensemble contre la peine de mort que préside M. Ngondji, anime une coalition nationale d'associations opposées à la peine de mort et développe une coopération similaire avec les militants du Rwanda et du Burundi, où la peine capitale a récemment été abolie.

La CPJ a relancé le débat en juillet à l'occasion de l'anniversaire du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Avec le bureau congolais de la CPI, l'association a invité près de 800 étudiants de l'Université de Kinshasa à un débat sur le thème « Punir sans tuer ». Les intervenants ont souligné l'impossibilité de maintenir la peine de mort pour certaines infractions alors que le droit congolais intègre désormais les statuts de la CPI, qui ne la prévoient pas pour les crimes les plus odieux : crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Un débat animé sur la compatibilité entre des normes internationales comme les Statuts de Rome ou l'abolition de la peine de mort et les spécificités africaines s'est engagé. L'auditoire, partagé, a entendu les arguments des professeurs de droit Mamboyo, qui qualifie ces normes de « blanches, européennes et racistes », et Kienge-Kienge, qui affirme au contraire qu'une conception sacrée de la personne humaine « correspond à la conception afro-animiste de l'Homme et de la vie en société ». Pendant que les discussions se poursuivent, les tribunaux congolais, notamment militaires, continuent à remplir des couloirs de la mort où les condamnés s'entassent dans des conditions indignes en attendant une hypothétique exécution.

T. H.

Amériques

NICARAGUA

L'abolition devient irréversible

Le Nicaragua a été le 71^e État à ratifier le Deuxième Protocole facultatif au Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP) des Nations unies le 25 février 2009. L'abolition de la peine de mort devient ainsi irréversible dans ce pays d'Amérique centrale, 19 ans après la signature du traité par le Gouvernement.

La Constitution du Nicaragua prévoit, à son article 23 que « le droit à la vie est inviolable et appartient à la personne humaine. Au Nicaragua, il n'y a pas de peine de mort ».

Pourquoi ce pays a-t-il donc mis plus de 19 ans pour ratifier un protocole prévoyant l'abolition de la peine de mort, en temps de paix uniquement, alors qu'il a procédé à sa dernière exécution en 1930 et qu'il a aboli la peine de mort, pour tous les crimes, en 1979 ?

La raison est simple : l'abolition de la peine de mort ne faisait plus partie des priorités ni de l'ordre du jour du Gouvernement et du législateur. Pourtant, lorsque l'enjeu est l'abolition universelle de la peine de mort, toute ratification parlementaire a son importance.

En effet le second protocole au PIDCP est un instrument des Nations unies, adopté en Assemblée générale. Il a donc une portée universelle et est ouvert à ratification pour tous les États du monde depuis le 15 décembre 1989. C'est le seul traité universel interdisant les exécutions et prévoyant l'abolition totale de la peine de mort.

Hélène Labbouz

ÉTATS-UNIS

Les criminologues ne croient pas à la dissuasion par la peine capitale

La peine de mort n'apporte aucun effet dissuasif supplémentaire par rapport à la peine d'emprisonnement à long terme, concernant le taux de violence criminelle : c'est l'avis majoritaire des criminologues, selon une récente étude de la Northwestern University publiée dans le *Journal of Criminal Law*

and *Criminology*. L'étude scientifique menée en 2008 portait sur l'opinion des criminologues. Soixante-sept pour cent des experts interrogés ont estimé que la peine de mort n'avait pas d'effet dissuasif permettant de faire baisser le nombre des meurtres, alors qu'en 1996, seulement 56 % étaient du même avis. Les scientifiques considèrent ainsi que l'abolition de la peine de mort dans un État n'aura pas d'effet sensible sur le nombre des meurtres, confirmant que l'effet dissuasif de la peine de mort n'est qu'un mythe.

En effet, depuis la publication d'une étude par Edwin Sutherland en 1925, les criminologues se sont toujours intéressés à ce sujet.

En 1996, Radelet et Akers avaient mené une étude empirique sur la question et conclu que la peine de mort n'a jamais eu, n'a pas, et n'aura jamais un effet plus dissuasif que la peine d'emprisonnement à long terme. L'étude actuelle vient confirmer leur position.

Elle constitue une réplique à la théorie selon laquelle, entre 1979 et 2004, chaque exécution aux États-Unis a eu un effet préventif contre 74 meurtres pour l'année suivante. Les professeurs Roy Adler et Michael Summers avaient publié ce calcul dans le *Wall Street Journal* en 2007.

P. M.

ÉTATS-UNIS

Soutien à Mumia Abu-Jamal : la campagne ne faiblit pas

« Vingt-sept années à crier son innocence, vingt-sept années à revendiquer un nouveau procès, vingt-sept années à écrire (cinq livres) pour dénoncer l'inhumanité de l'univers carcéral, la justice partielle et raciste, les discriminations sociales et raciales. » Voici comment Jacky Hortaut, du collectif Ensemble sauvons Mumia Abu-Jamal, décrit le calvaire de ce noir américain condamné depuis 1982 pour le meurtre d'un policier à Philadelphie.

En avril dernier, la Cour suprême des États-Unis a refusé d'accorder un nouveau procès à Mumia Abu-Jamal.

P. M.

CANADA

Les Canadiens menacés par la peine de mort doivent être protégés

Le 4 mars 2009, la Cour fédérale du Canada a intimé au Gouvernement l'ordre de poursuivre son action en faveur du seul Canadien condamné à mort aux États-Unis.

Le Gouvernement Harper avait décidé en novembre 2007 de suspendre les démarches entreprises pour obtenir la levée de la condamnation à mort de Ronald Smith. La cour a jugé ce revirement « arbitraire et illégal », et « ordonne au Gouvernement de continuer à appliquer à M. Smith la politique précédente consistant à demander la clémence au nom des Canadiens confrontés à la peine de mort dans n'importe quel pays étranger ».

La Coalition mondiale contre la peine de mort a adressé un courrier au premier ministre du Canada, Stephen Harper, pour lui demander de « déployer tous les efforts diplomatiques nécessaires à la commutation de la condamnation à mort de Ronald Smith ».

Soulignant l'action du Canada contre la peine capitale au niveau international et le soutien apporté à Ronald Smith depuis sa condamnation il y a 25 ans, la Coalition mondiale affirme dans sa lettre que « cette longue tradition humaniste ne devrait pas être remise en cause ».

T. H.



ÉTATS-UNIS

Paul House, condamné par erreur

L'État du Tennessee a levé le 12 mai dernier, les charges détenues contre Paul House, condamné à la peine capitale en 1986 pour le viol et le meurtre de Carolyn Muncey.

La preuve circonstanciée utilisée contre lui s'est avérée erronée. L'ADN retrouvé

par ses habits a en effet été attribué au mari de Carolyn Muncey. La Cour suprême des États-Unis a ensuite réexaminé l'affaire à la lumière de ces nouveaux faits dans l'arrêt House vs Bill. En 2008, un juge du Tennessee a ordonné sa libération suite à cet arrêt. Depuis 1973, aux États-Unis, 131 autres condamnés dans le couloir de

la mort ont pu être innocentés et libérés.

Paul House est la deuxième personne ainsi innocentée cette année aux États-Unis. Au moins trois autres condamnés à mort ont été libérés depuis. Combien ont été exécutés avant de pouvoir prouver leur innocence ?

P. M.

Paul House retrouve la liberté après avoir été innocenté.

Caraïbes

JAMAÏQUE

Les Caraïbes à contre-courant

Les parlementaires jamaïcains ont voté pour le maintien de la peine de mort fin 2008 et le Gouvernement semble déterminé à en faire usage.

Aucune nouvelle législation n'était débattue. Il s'agissait plutôt de demander aux parlementaires de procéder à un « vote de conscience » et de choisir entre l'abolition et le maintien de la peine capitale. La peine de mort était inscrite dans le droit jamaïcain avant l'indépendance, mais elle n'a pas été utilisée dans le pays depuis 1988.

Les élus ont débattu le sujet activement après plusieurs meurtres d'enfants particulièrement horribles qui ont provoqué l'indignation à l'encontre du niveau de criminalité en Jamaïque, l'un des plus élevés du monde.

« Nous nous attendions au résultat du vote », a regretté Nancy Anderson, responsable juridique et secrétaire du Conseil jamaïcain indépendant pour les droits de l'Homme (IJCHR).

L'IJCHR est l'organisation abolitionniste la plus active en Jamaïque. La section locale d'Amnesty International

et l'Église catholique participent également au mouvement.

La situation en Jamaïque reflète une tendance rétionniste observée dans toutes les Caraïbes. En décembre 2008, un quart des pays ayant voté contre la résolution de l'ONU pour un moratoire sur les exécutions se trouvaient dans la région.

Le jour du vote de conscience jamaïcain, une exécution a eu lieu à Saint Kitts – la première dans les Caraïbes depuis 2003.

T. H.

Europe

BIÉLORUSSIE

Pas de rapprochement avec l'Europe sans moratoire sur les exécutions

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a voté le 23 juin pour le rétablissement du statut d'« invité spécial » de la Biélorussie, qui ne pourra entrer en vigueur qu'« après qu'un moratoire sur l'exécution de la peine de mort ait été ordonné ».

Le statut d'invité spécial constituerait un premier pas vers l'adhésion de la Biélorussie au Conseil de l'Europe. Il lui avait été accordé en 1992, puis suspendu en 1997 en l'absence de progrès en matière de démocratie, de droits de l'Homme et d'État de droit. La commission des affaires politiques

de l'APCE avait recommandé son rétablissement le 26 mai, alors que des tensions existent sur les approvisionnements en gaz de l'Europe occidentale dans la région.

Le Conseil de l'Europe est une organisation régionale qui comporte 47 États membres et s'étend jusqu'à la Russie. Son mandat couvre la défense des droits de l'Homme dans toute l'Europe et l'abolition de la peine de mort fait partie de ses conditions d'adhésion. Dans une lettre envoyée le 19 juin à Andrea Rigoni, rapporteur de l'APCE sur la situation en Biélorussie, la Coalition mondiale contre la peine de mort a salué « le travail important de l'APCE et du Conseil de l'Europe », grâce auquel « le continent européen est devenu la

plus vaste région du monde où la peine de mort est hors-la-loi ». La Coalition mondiale « attend des engagements officiels de la part des autorités biélorusses visant à l'abolition » dans le cadre de l'amélioration de ses relations avec le Conseil de l'Europe. Amnesty International a récemment publié un rapport et lancé une campagne incluant l'envoi de cartes postales au président Lukashenko.

T. H.



© Pierre-Yves Bureau/Amnesty International

Les membres de l'ACAT-France et d'Amnesty International s'allongent symboliquement sur la place de la Concorde.

FRANCE

Paris se mobilise contre les exécutions fédérales américaines

Pour la 9^e année consécutive, l'ACAT-France et Amnesty International France ont organisé à Paris un « die-in » contre la peine de mort aux États-Unis. Le 2 juillet 2009, les militants des deux associations se sont symboliquement allongés sur la place de la Concorde, à deux pas de l'ambassade des États-Unis. Cette manifestation de solidarité avec les abolitionnistes américains commémore la décision de la Cour suprême des États-Unis, le 2 juillet 1976, d'autoriser la reprise des exécutions après un moratoire de quatre ans.

L'ACAT-France et Amnesty International France ont demandé à l'Attorney général (ministre de la justice américain) Eric Holder un geste fort en déclarant un moratoire sur les exécutions fédérales, qui viendrait conforter la nouvelle image que les États-Unis souhaitent montrer au reste du monde.

En 2000, alors qu'il était Attorney général adjoint, Eric Holder s'était déclaré en faveur d'un moratoire sur les exécutions fédérales. Il réagissait à la publication d'une étude montrant que les minorités ethniques étaient très largement surreprésentées dans les cas de

peine de mort fédérale. « Je ne peux qu'être perturbé, à la fois personnellement et professionnellement, par les chiffres que nous discutons aujourd'hui » avait-il déclaré.

De son nouveau fauteuil d'Attorney général, il peut décider ou non de requérir la peine de mort contre les criminels relevant du Gouvernement des États-Unis et non d'un État particulier. Le Président américain peut accorder sa grâce aux condamnés à mort fédéraux. Les militants parisiens ont présenté leurs revendications dans une mise en scène résolument optimiste, montrant l'isolement croissant des États qui

continuent à procéder à des exécutions. Visiblement très ému, Joaquín Joaquín José Martínez, ancien condamné à mort de Floride, innocenté et libéré en 2001, est venu témoigner de l'importance de la mobilisation internationale. « C'est grâce à cette mobilisation que je suis libre aujourd'hui et que je peux parler devant vous », a-t-il affirmé. Il a également rappelé qu'il existe aujourd'hui aux États-Unis de plus en plus de gens qui remettent en question la peine de mort, qu'ils soient avocats, magistrats, députés ou simples citoyens, et qu'il est fondamental de leur tendre la main.

Cécile Marcel

ITALIE

L'abolition de la peine de mort devient totale

L'Italie est devenue le 41^e État à ratifier le Protocole 13 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme (CEDH) le 3 mars 2009.

Ce traité prohibe la peine capitale en toutes circonstances, en temps de paix comme en temps de guerre. Parmi les signataires de la CEDH, seuls l'Azerbaïdjan et la Russie ne l'ont pas signée. L'Autriche, l'Espagne, la Lettonie et la Pologne l'ont signée mais ne l'ont pas encore ratifiée.

L'Italie a par ailleurs ratifié en 1995 le Deuxième Protocole facultatif au Pacte sur les droits civils et politiques, qui rend l'abolition de la peine capitale irréversible. Sur les six pays qui ne sont pas parties au Protocole 13, trois sont pourtant parties au Deuxième Protocole facultatif. La Russie, quant à elle, n'a même pas ratifié le Protocole 6, qui abolit la peine de mort en temps de paix. Désormais aucune circonstance ne pourra justifier un rétablissement de la peine capitale en Italie, en temps de paix comme en temps de guerre.

H. L.

END EXECUTIONS
IN BELARUS

AMNESTY
INTERNATIONAL



Les visages de la peine de mort

Dans de nombreux pays, et notamment en France, les victimes occupent de plus en plus de place dans la procédure pénale. Un consensus se dégage pour voir là un progrès : qui plus qu'un père privé de son enfant par un meurtrier, qu'une femme agressée dans son intimité par un violeur peut prétendre à l'assistance de la société et à l'attention de la justice ?

Pendant ce temps, dans les pays où la peine de mort est utilisée, des familles entières subissent la même injustice que celle dont souffrent les proches de victimes de meurtres. Là aussi, des parents, des frères et sœurs, des amis, des amants innocents de tout crime vivent l'enfer de voir la personne qu'ils aiment mise à mort. Pour eux, pas de tribune

médiatique, pas de place dans le processus judiciaire, pas de soutien psychologique. Parmi les innombrables commentaires envoyés aux autorités californiennes en juin dernier lors du débat public sur la proposition de règlement censé présider au redémarrage des exécutions dans cet état, nombreux sont ceux qui critiquaient l'inégalité de traitement entre la famille de la victime du crime et celle du condamné. Tandis que les parties civiles doivent avoir droit à un débriefing nécessaire après l'exécution, le texte prévoit l'évacuation rapide de la famille du condamné par la petite porte...

Dans ce numéro du *Journal de l'Abolition*, ECPM a décidé de consacrer un dossier spécial à ces

anonymes qui, au-delà de la figure médiatique du condamné à mort, souffrent en silence sous les coups d'une justice qui tue. La photographe française Caroline Planque, installée aux États-Unis, a réalisé en 2006 et 2007 une série de portraits parmi ces victimes indirectes dans l'État américain qui exécute le plus, le Texas. Elle les a également interviewées. Pour la première fois, ces visages et ces histoires se montrent au public.

Parce qu'ils ne peuvent pas tout dire, le militant abolitionniste Fenitra Ravelomanantsoa a écrit un texte de fiction (page 9) où il reconstruit ce qu'aurait pu écrire dans son journal l'un des parents de condamnés que Caroline Planque a rencontrés.

Il aurait été trop facile de faire de ce dossier un témoignage univoque centré sur les victimes innocentes de la peine capitale, prêtant le flanc à la critique de ceux qui accusent les abolitionnistes d'oublier les premières victimes – celles des crimes. Nous avons donc également donné la parole ci-dessous à ceux qui ont perdu un être cher par la faute d'un assassin. Chez eux aussi, le constat est sans appel : si le désir de vengeance peut se mêler un temps à la douleur, la torture de l'interminable procédure menant à une condamnation à mort et la violence de l'exécution ne sont que de nouvelles étapes dans un cycle de mort auquel ils n'aspirent qu'à échapper.

Thomas Hubert

Victimes de crimes et abolitionnistes

Les personnes directement affectées par des crimes passibles de la peine de mort sont de plus en plus nombreuses à exprimer leur opposition à ce châtement. À en croire ceux qui ont perdu un proche aux mains d'un assassin, l'exécution du coupable ne représente qu'un traumatisme de plus.

Le risque est grand, lorsqu'on évoque le sort des victimes de la peine de mort, de lui voir opposé celui des victimes des crimes commis par les condamnés. Soulignez la souffrance immense d'un parent, d'un enfant ou d'un époux innocent qui voit un être cher exécuté, et vous vous exposez à un marchandage sordide avec les partisans de la peine de mort : que vaut le chagrin de la mère d'un gangster condamné à mort face à celui de la famille du rival qu'il a assassiné ?

Il n'était pas question, dans un dossier consacré au point de vue des victimes, d'éluder la situation des familles ravagées par un meurtre. La position des victimes de crimes violents a d'autant plus sa place dans le *Journal de l'Abolition* qu'un grand nombre d'entre elles, lorsqu'elles réfléchissent à leur traumatisme et s'engagent dans le militantisme ou la prise de parole publique, choisissent la voie de l'abolitionnisme.

Bien sûr, certaines victimes de crimes ne jurent que par la vengeance. Difficile en effet de raisonner et de penser au bien commun lorsqu'on est aveuglé par la douleur. Ward Larkin, un militant abolitionniste texan, explique la prévalence de la peine de mort dans son État par la position de certaines associations de victimes, qui entretiennent ce sentiment de revanche : « Elles ne cherchent pas à soigner les victimes de ces crimes. Elles ne pensent qu'à la vengeance. Elles se complaisent dans la colère », constate-t-il (voir page 8).

« Closure » ou le mythe de l'exécution qui apaise

Aux États-Unis, certains militants des droits des victimes en appellent à la peine capitale pour provoquer chez les familles des personnes assassinées le phénomène de « closure ». Autrement dit, l'exécution du coupable leur permettrait de conclure leur deuil et de rejeter l'épisode traumatique de la perte d'un proche dans le passé. Pourtant, de nombreux parents de victimes de meurtres contestent la réalité de cet argument. « L'exécution vue comme conclusion du deuil n'est pas une idée réaliste », explique ainsi Aba Gayle, une mère de l'Oregon dont la fille de 19 ans a été assassinée. D'abord convaincue par le procureur que la condamnation à mort du meurtrier l'apaiserait, Aba a ensuite trouvé dans la religion la force de pardonner. Aujourd'hui, elle rend visite régulièrement à l'assassin dans le couloir de la mort et sillonne les États-Unis pour faire campagne contre la peine capitale. « Je suis opposée à la peine de mort parce que je désapprouve le meurtre. Un meurtre est toujours un meurtre, c'est une violence contre l'être humain », affirme-t-elle.

Comme Aba, des centaines de personnes directement affectées par des crimes passibles de la peine de mort rejettent l'idée de vengeance et rejoignent les associations de victimes abolitionnistes. Leur voix se fait de plus en plus forte, notamment aux États-Unis, où on les voit défiler sous des banderoles ornées de slogans tels que « Pas en notre nom » ou « Œil pour œil... et le monde entier devient aveugle ». Ces militants ne renoncent pas à leurs droits en tant que victimes. Au contraire, ils s'insurgent devant le traumatisme additionnel que la justice leur inflige en les confrontant à une deuxième mort violente et le gaspillage de fonds publics consacrés à des procédures interminables, alors qu'ils pourraient servir à alléger leurs souffrances et éviter que leur drame ne soit vécu par d'autres (voir encadré). Leurs associations regroupent aussi bien les proches de personnes assassinées que ceux de condamnés à mort.

« J'aurais pu me taire »

Aba accompagne les militants de *Journey of Hope... From Violence to Healing* (Voyage de l'espoir... de la violence à la guérison) dans leurs tournées pacificatrices.

« Je suis opposée à la peine de mort parce que je désapprouve le meurtre. Un meurtre est toujours un meurtre, c'est une violence contre l'être humain. »

Aba Gayle

Murder Victims' Families for Reconciliation (Familles de victimes de meurtres pour la réconciliation) accumule les témoignages de parents endeuillés mais abolitionnistes depuis plus de 30 ans. Le père de Renny Cushing, fondateur de *Murder Victims' Families for Human Rights* (MVFHR - Familles de victimes de meurtres pour les droits de l'Homme), a été assassiné il y a plus de 20 ans. « Le procureur allait requérir la peine capitale pour le meurtrier de mon père, j'aurais pu me taire. Mais nous sommes dans la famille viscéralement contre la violence », se souvient-il (voir *Journal de l'Abolition* n°11).

Une autre membre de MVFHR, Vicki Schieber, a participé aux travaux de la commission qui a récemment examiné le système de la peine capitale dans le Maryland. Écrivant elle aussi aux autorités californiennes, elle constate : « La commission du Maryland a conclu dans un vote par 20 voix contre une que les effets des procédures impliquant la peine de mort font plus de mal aux familles des victimes que celles qui concernent une peine de prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle. C'est quelque chose que je ressens personnellement. » La fille de Vicki a en effet été violée et assassinée en 1998. Depuis, elle mul-



L'Américain Renny Cushing, fils d'une victime de meurtre et fondateur de MVFHR, multiplie les interventions contre la peine de mort. Sur la banderole placée devant lui, on peut lire : « Au nom des victimes, nous disons non à la peine de mort! »

tiplie les interventions abolitionnistes devant les organes législatifs chargés d'évaluer les effets de la peine de mort.

La religion pour surmonter la vengeance

S'il est puissant aux États-Unis, le mouvement des victimes abolitionnistes ne s'arrête pas aux frontières américaines. En Asie, où ont lieu la plupart des exécutions dans le monde, les militants s'organisent aussi pour faire entendre leurs voix. Lors d'un voyage en Corée du Sud, les membres de l'Alliance taïwanaise contre la peine de mort ont recueilli le témoignage* de Kim Ki Eun, dont la fille a été assassinée par son petit ami qui s'est ensuite suicidé. « Au début, je ne pouvais pas pardonner sa famille. Je voulais tous les tuer », se souvient-elle. Comme Aba Gayle, elle s'est tournée vers la religion pour surmonter le sentiment de vengeance. « J'ai décidé de pardonner à la famille du coupable. J'ai organisé une rencontre avec eux. Trois ans s'étaient écoulés depuis l'incident et nous ne nous étions pas parlé », raconte-t-elle avant d'ajouter : « Si je n'avais pas rencontré Dieu, je souhaiterais toujours leur mort. »

En France, plusieurs groupes de victimes expriment ouvertement leur soutien à la cause abolitionniste. L'association SOS-Attentats était membre de la Coalition mondiale contre la peine de mort aux côtés d'ECPM jusqu'à sa dissolution en septembre 2008. Jean-Pierre Escarfail, dont la fille a été violée et tuée par le tueur en série Guy Georges, préside quant à lui l'Association pour la protection contre les agressions et crimes sexuels (APACS). Sa position est sans ambiguïté : « Je suis tout à fait contre la peine de mort, c'est clair. » Selon lui, la peine capitale n'a pas d'effet dissuasif et ne représente que « le maximum de la vengeance ». Il estime que ceux qui la soutiennent n'ont pour la plupart pas été victimes de crimes. En revanche, parmi les familles des jeunes filles agressées par Guy Georges, il ne connaît qu'une seule personne favorable à la peine de mort.

Pour Jean-Pierre Escarfail, ce qui aide la famille d'une victime à faire son deuil, c'est d'abord « l'aveu du coupable ». « Pendant le procès de Guy Georges, une mère de victime a dit "merci" au moment où il a avoué », rapporte-t-il. Son combat consiste aussi à demander une meilleure évaluation de la dangerosité des criminels, afin d'éviter que l'on mette en liberté des gens dangereux. « La plupart des victimes veulent qu'il n'y ait pas d'autres. Elles se sentent responsables », explique-t-il.

T. H.

* <http://www.youtube.com/user/taedptw>

Trois raisons de refuser l'esprit de revanche

L'association américaine *California Crime Victims for Alternatives to the Death Penalty* (Victimes de crimes pour une alternative à la peine de mort en Californie) base sa position abolitionniste sur trois arguments principaux très concrets. « Les familles et les proches de victimes de meurtre soutiennent la recherche d'alternatives à la peine de mort pour de nombreuses raisons, notamment :

- Le processus judiciaire qui conduit à la peine de mort est une expérience traumatisante pour les familles, qui les force à revivre régulièrement la douleur ressentie lors de la mort de leur proche pendant les longues années de procédure. La perpétuité réelle offre une punition certaine sans rouvrir continuellement les blessures.
- La peine de mort coûte des centaines de millions de dollars chaque année. Si nous remplaçons la peine de mort par la perpétuité réelle, nous pourrions dépenser des millions de dollars pour la prévention de la violence, la résolution d'affaires non élucidées et les services aux victimes.
- La peine de mort met en avant les conséquences juridiques au détriment des conséquences humaines. L'attention est centrée sur le crime et sur l'accusé, et non sur la famille et les proches de la victime ni sur la collectivité comme ce devrait être le cas. La perpétuité réelle punit le criminel sans le mettre à la une des journaux. »



« La peine de mort m’a rendue cynique »

Jennie, ex-petite amie du condamné à mort matricule 999427, Michigan, États-Unis

Comment avez-vous été mise en contact avec le couloir de la mort ?

J’avais un proche dans le couloir de la mort du Texas. Je l’ai connu en 1997. Son détective privé m’a retrouvée. Il cherchait des gens qui connaissaient son passé.

Comment avez-vous réagi quand vous avez été mise au courant ?

J’étais au trente-sixième dessous. Je partage beaucoup les émotions des gens et j’essayais de m’imaginer ce qu’il ressentait et ce qu’il voyait. C’était très dur pour moi. Mais je me suis attachée à lui dire que je serais à ses côtés quoi qu’il arrive. Je ne l’avais pas vu depuis plus d’un an. Pourtant, dès que j’ai été inscrite sur la liste de ses visiteurs, je me suis précipitée là-bas.

Comment s’est passée votre première visite ?

Vous pensez que vous allez fondre en larmes, mais à l’instant où je l’ai vu, j’ai souri. J’ai essayé de mettre les émotions de côté et de profiter du temps que nous avions ensemble, même si ce n’est pas évident.

Quels sont les défis à relever lorsqu’on aide un condamné à mort ?

Il faut bien savoir à quoi l’on s’engage. Peu important vos difficultés à admettre l’éventualité de l’exécution, elle arrivera quand même. Je suis déjà passée par deux exécutions. Il n’y a pas de bonne préparation à cela. Même quand vous avez vécu une première exécution, vous ne pouvez pas vous préparer à la deuxième. Les émotions qui vous assaillent n’ont rien à voir avec celles qui accompagnent un autre décès. C’est très difficile de connaître à l’avance la date et l’heure de la mort de quelqu’un. Les gens peuvent bien dire qu’ils sont assez forts, cela reste très dur. Malgré tout, la correspondance, l’amitié, les leçons de vie et tout ce que l’on reçoit de l’amitié avec cette personne pèsent bien plus que la douleur de l’exécution. Les gens qui veulent soutenir un condamné doivent être certains de leur force. Ils doivent être sûrs de pouvoir gérer et ne pas mettre leur vie entre parenthèses après l’exécution. La beauté que l’on découvre dans ces personnes en vaut la peine. Je ne vois pas les gens à travers le mal qu’ils ont commis. Je pense que tout le monde peut devenir un criminel. Je crois que nous devons les voir pour ce qu’ils sont et pas pour ce qu’ils ont fait.

Peu important vos difficultés à admettre l’éventualité de l’exécution, elle arrivera quand même.

Pouvez-vous parler des deux exécutions ?

La première a été très, très dure parce que Richard était innocent et nous l’avions prouvé. Nous avons pris un coup. Nous savions qu’il était innocent, nous croyions en lui. C’était très difficile parce que nous savons qu’il est mort pour un crime qu’il n’avait pas commis. Nous avons des photos de la première exécution. Oui, c’était six heures avant son exécution. Il est mort ce jour-là. C’est horrible, et les gens refusent de réaliser que ça se produit.

La deuxième exécution a été encore plus pénible pour moi. La première fois, le condamné était mon ami, mais il s’agissait plutôt de militantisme car je croyais vraiment à son innocence. J’ai contacté le deuxième condamné parce que c’était un ami du premier. Je voulais être auprès de lui car Richard avait déjà été exécuté. Nous sommes vite devenus des amis très proches et cela a été très dur de le perdre. Il m’a appelé depuis la chambre d’exécution le jour de sa mort. Entendre son rire, sa voix qui me disait qu’il était en paix... Je ne pouvais m’arrêter de pleurer et j’entendais sa voix qui disait : « Ne pleure pas ! Tu devrais sourire, célébrer ma vie. »

C’est ce qu’il a dit à tout le monde. Il nous a dit : « Ne pleurez pas ma mort, célébrez ma vie. » C’était quelqu’un de tellement bien, c’est dur de faire son deuil. Le plus difficile, c’est de savoir que cette belle vie est terminée. Je suis très proche de sa famille et je m’occupe d’un site Internet dédié à sa mémoire. Nous essayons de nous rappeler que c’était quelqu’un de bien.

Ce travail a-t-il changé vos relations dans le monde libre ?

Oui, parce que je suis confrontée à ces visites à travers la vitre. Quand je peux serrer un ami dans mes bras, je l’apprécie d’autant plus. La peine de mort m’a rendue beaucoup plus cynique. Je porte sur le monde un regard plus dur. J’ai vu la justice échouer et des gens en payer le prix. Je vois la douleur envahir des vies. Cela m’a ouvert les yeux. Je n’ai jamais été très politisée, mais maintenant, je suis plus attentive à la politique, aux questions de justice, à tout cela. Cela m’a éduquée et m’a aidée à mieux profiter des choses. Quand je conduis dans la rue, quand je vois un arbre ou une cascade, je l’apprécie. Cela vous aide à jouir de la vie tout en l’imprégnant de tristesse, parce que vous savez que vous êtes leurs yeux.

Dossier Victimes

Journal de l'abolition • n° 12 • septembre 2009

5

Portraits et entretiens réalisés par Caroline Planque au Texas fin 2006 et début 2007.

Jusqu'à ce que la mort nous sépare

À défaut d’un contact direct, la peine de mort reste souvent une abstraction pour la majorité du public, qu’il soit en sa faveur ou non. Résidant aux États-Unis depuis plus de dix ans, dont quatre passés au Texas, j’ai été progressivement confrontée à l’ignorance de nombreux Américains face à la peine capitale et son système judiciaire. Une démarche personnelle m’a conduite à entreprendre une correspondance avec un condamné au Texas. Lors de mes déplacements à Livingston, où se situe la prison de Polunsky, qui abrite le couloir de la mort, j’ai rapidement rencontré de nombreuses personnes et personnalités qui m’ont ouvert les yeux sur la réalité de la peine de mort au quotidien dans l’état le plus meurtrier des États-Unis. Très vite, j’ai eu le désir de photographier et faire témoigner ces individus de tous horizons, qui se croisent sans forcément se connaître, et qui pourtant se retrouvent tous happés par cette machine de mort. Qu’ils soient mère, sœur, proche, correspondant, activiste, aumônier, conseillère spirituelle, ancien condamné à mort, ou ancien directeur de la prison où ont lieu les exécutions, tous témoignent, directement ou à mot couverts, de la difficulté, et souvent de la souffrance engendrées par la peine de mort à tous les niveaux. Car il serait naïf de croire que la peine de mort affecte uniquement le condamné : ce sont des familles entières qui s’effondrent, et des individus, autour et à l’intérieur du monde carcéral, qui sont marqués à jamais.

Caroline Planque



« Ma mère est morte de chagrin »

Delia Perez Meyer, sœur du condamné à mort matricule 999328, Austin, Texas

Comment ressentez-vous le fait d’avoir un proche dans le couloir de la mort ?

Je dirais que ça me submerge. C’est inimaginable. Personne ne peut décrire l’horreur, le choc, la terreur, la peur, l’angoisse, la tristesse et la douleur que l’on ressent chaque jour – plus pour le condamné que l’on aime que pour soi-même.

Chaque jour, on pense à lui, on se demande comment il va, ce qu’il fait, s’il a eu un bon repas, s’il souffre du froid, de la faim ou de l’humidité ou si quelqu’un lui cherche des problèmes. Nous sommes choqués par les conditions de détention terrifiantes dans le couloir de la mort. La vie y est inhumaine. Les condamnés sont traités sans le moindre respect. Ils ne vont plus à l’église, les activités artistiques et manuelles ont disparu, ils n’ont plus le droit de passer leur diplôme de fin d’études secondaires ou de poursuivre des études. Ils ne sont pas autorisés à passer leurs moments de détente ensemble. La nourriture est atroce. La déshumanisation dépasse l’entendement. Tout cela vous pèse quand la personne que vous aimez passe des journées aussi terrifiantes.

Est-ce que votre relation avec votre frère a changé depuis qu’il est condamné à mort ?

Vous savez, ma relation avec mon frère n’a pas changé d’un iota. Nous avons toujours éprouvé beaucoup d’amour, d’admiration et de respect l’un pour l’autre et c’est le cas avec tous mes autres frères et sœurs. Nous avons été élevés dans une famille mexicano-américaine catholique typique. Ma famille nous a donné beaucoup d’amour et de respect. C’est pourquoi je pense qu’il est impérial de lui rendre une visite hebdomadaire, même si c’est difficile pour nous de nous rendre là-bas chaque semaine. Nous devons faire ce sacrifice pour être certains qu’il sorte de cette cage au moins deux heures par semaine, parce que j’ai vu beaucoup de gens se suicider. Il y a eu sept suicides récemment dans le couloir de la mort du Texas. Tout cela est simplement terrifiant.

Comment cela a-t-il touché votre famille ?

Je pourrais en parler toute la journée. Cela a affecté ma famille très, très profondément. Ma mère est morte de chagrin et de dépression. C’était sans doute le jour le plus triste de notre vie, parce que nous savons qu’elle est morte le

cœur brisé de voir son enfant innocent emprisonné et bientôt exécuté pour quelque chose qu’il n’avait pas fait. C’était très dur pour elle.

Je pense que nous nous sommes tous effondrés les premières années. Nous passions notre temps à pleurer et à supplier Dieu d’avoir pitié de nous. Nous ne savions pas où aller ni que faire. Puis, au bout de deux ans environ, j’ai eu la force personnelle de me redresser et de me battre. Depuis, tout le monde est monté à bord et nous avons lancé une croisade, un combat pour la vie de mon frère.

Il n’a pas assassiné ses amis. Quelqu’un d’autre l’a fait. Ils doivent trouver qui est coupable. La procédure judiciaire est complètement biaisée en défaveur des pauvres, des innocents, des Latinos et des noirs. Je n’ai jamais voulu jouer la carte de la race mais, au bout de dix ans, je me rends compte aujourd’hui que la peine de mort est réservée aux pauvres et aux minorités. Au début, nous n’avions tout simplement pas les moyens de payer un avocat pour nous défendre. Cela nous a perdus.

La condamnation a touché ses enfants, ses petits-enfants et moi-même très profondément. Nous ne sommes plus les mêmes, nous qui menions une vie heureuse et insouciant. Chaque jour est maintenant chargé de douleur et de chagrin. Rien n’est plus pareil. Plus question de s’amuser, de danser, d’assister à des fêtes ou des mariages. Votre vie n’avance plus. Vous vous arrêtez. Un morceau de votre cœur est enfermé avec lui. C’est cela le plus dur : c’est comme si vous preniez votre cœur pour le déchirer en deux. La moitié de vous-même part là-bas avec lui. Sa souffrance est si grande que j’ai le sentiment de devoir partager cette douleur avec lui.

Tout le monde fait un effort. Nous avons dû nous occuper de ses enfants, les élever pour lui, afin que sa vie reste en ordre. Chacun y a mis du sien en lui rendant visite, en lui envoyant de l’argent ou des livres.

Tout cela coûte cher. C’est un autre aspect des choses. En plus du choc émotionnel, de la douleur psychologique et du trouble physique et physiologique qui vous prend aux tripes, le côté financier pèse aussi sur tout le monde.

Nous sommes tous très profondément affectés mais nous restons forts et confiants. Nous savons qu’il est innocent et nous continuerons à nous battre pour lui jusqu’à la fin. Nous croyons aux miracles. Nous croyons que la vérité éclatera et qu’il reviendra à la maison.

La procédure judiciaire est complètement biaisée en défaveur des pauvres, des innocents, des Latinos et des noirs.

« Je ne vois pas mon avenir avec quelqu'un d'autre »

Connie Wright, épouse du condamné à mort matricule 999253, Texas, États-Unis

Comment ressentez-vous le fait d'avoir un proche dans le couloir de la mort ?

Grâce à notre relation, la confiance et l'amour sont d'autant plus beaux. Pouvoir lui rendre visite et m'asseoir en face de lui, c'est magnifique.

Mais chaque jour, il y a beaucoup de tristesse, qui se mêle à un espoir de justice. La tristesse vient de la façon dont les choses se passent dans le système judiciaire du Texas. La probabilité que l'exécution ait lieu est très forte.

Avez-vous pensé à ce qui se produira si l'exécution a lieu ? Vous êtes-vous préparée ?

Oui. Ma plus grande inquiétude est de ne pas pouvoir être présente. Rien ne pourrait m'empêcher d'être là car je ne veux pas que mon mari ferme ses yeux ou rende son dernier souffle sans me regarder dans les yeux.

Je suis sa femme et je veux être là pour le soutenir et lui dire que je ne veux pas le voir quitter cette terre sans qu'il se sache aimé par quelqu'un qui restera présent jusqu'à son dernier soupir.

Quels sont les défis de votre relation ?

La condamnation à mort et le combat quotidien pour prouver son innocence constituent un grand défi. Il est difficile pour moi de rester concentrée sur mon travail quotidien. Mes pensées s'évadent toujours vers sa situation, ce qui pourrait être fait pour l'aider, les injustices passées.

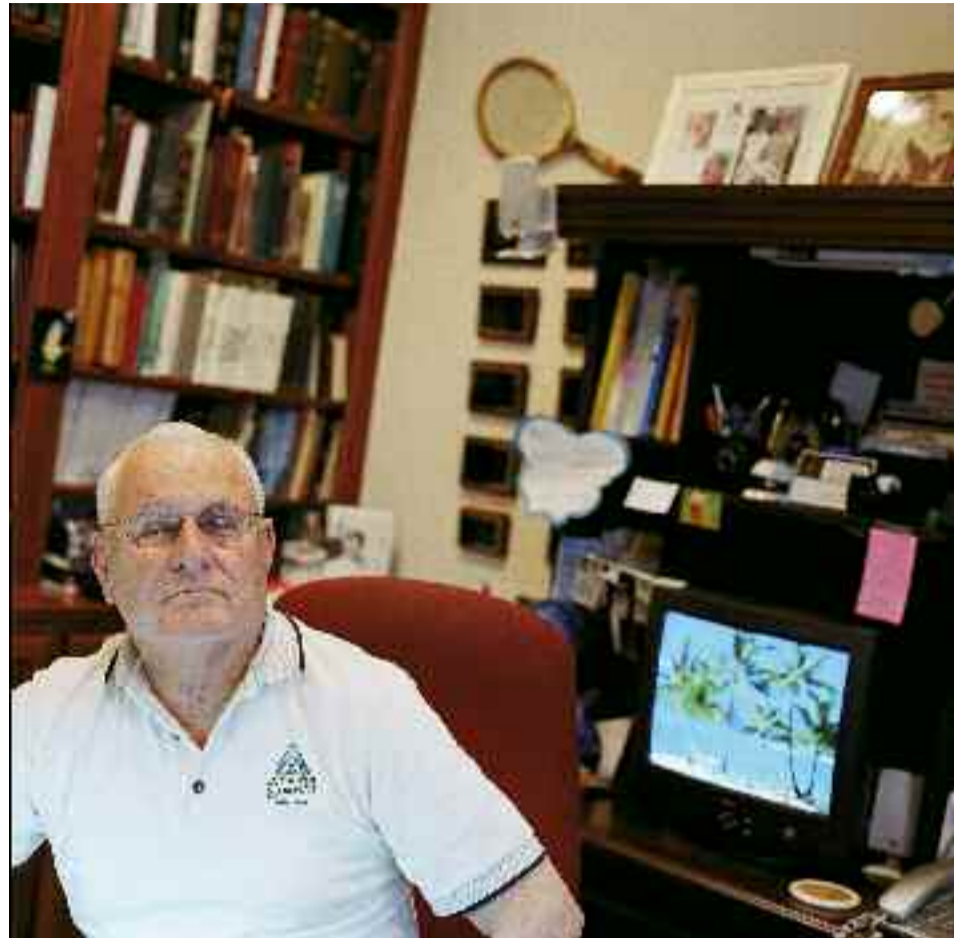
Il y a aussi le défi de ne pas vivre avec lui au quotidien. Mais pour moi, c'est secondaire. Bien sûr, il y a la frustration de ne pas avoir mon mari ici pour échanger avec lui normalement. Mais je suis déjà reconnaissante de pouvoir le voir deux heures par semaine car ce sont des moments importants. Vous n'avez jamais assez de temps pour dire ce que vous voudriez dire. Mais les choses que nous nous disons signifient beaucoup pour lui comme pour moi. Nous arrivons à rire et à profiter de ces moments. Parfois, le défi consiste à ne pas se laisser envahir par la peur de voir la date de l'exécution fixée, la peur de voir ce jour approcher. Mais on s'adapte.

Comment voyez-vous l'avenir aujourd'hui ?

Avec peur. Le futur est incertain. Je sais que ce sera très, très difficile si l'exécution a lieu. Je sais qu'il y aura une longue période de deuil. Et je ne vois pas mon avenir avec quelqu'un d'autre. Je n'ai jamais connu ce type d'amour avec personne auparavant et je ne crois pas mon cœur capable d'aimer quelqu'un d'autre par la suite.

Gregory Wright, le mari de Connie, a été exécuté le 30 octobre 2008.

Chaque jour,
il y a beaucoup
de tristesse, qui
se mêle à un espoir
de justice.



« Beaucoup de ceux qui ont participé aux exécutions sont tombés malades »

Carroll Pickett, ancien aumônier à la prison « The Walls », où est situé le centre d'exécution, Témoin de 95 exécutions, Texas, États-unis

Quel effet votre expérience d'aumônier de la chambre de la mort a-t-elle eu sur vous en tant qu'être humain et croyant ? Vous avez toujours été opposé à la peine de mort, mais vous ne l'avez jamais exprimé...

Il ne m'était pas possible de prendre position, ni dans un sens ni dans l'autre. Je faisais ce que j'avais à faire. Je n'ai pas été embauché pour travailler comme aumônier du centre d'exécution. Je n'ai jamais appelé cela un travail. Cela faisait partie de ma mission. Plus je m'y suis frotté, plus j'ai commencé à voir à quel point c'était mauvais – non seulement physiquement, pour le condamné, mais pour toutes les autres personnes qui sont ainsi blessées. L'un de mes meilleurs gardiens a fait une dépression nerveuse. Les victimes sont très, très nombreuses. Certains des meilleurs surveillants avec lesquels j'ai travaillé ont démissionné. C'est triste. J'ai rencontré les familles des deux côtés. À chaque fois, j'ai rencontré la famille de la personne qui allait être exécutée. Tous ces gens étaient des victimes. Quant à la famille de la victime, qui implore la clôture de son deuil... Rien n'est clos. Plus je continuais à assister à des exécutions, plus je m'en rendais compte. Je suppose que les gens oublient qu'il s'agit d'un meurtre. Vous savez, c'est inscrit sur le certificat de décès : « homicide ». Un médecin et un fonctionnaire de l'état civil le signent. Et puis, j'ai vu la douleur... L'injection létale n'est pas indolore. Elle ne l'a jamais été.

Comment avez-vous eu la force de supporter chaque exécution ?

J'ai promis à un ami il y a très, très longtemps que personne ne devrait mourir seul. J'avais le seul hôpital de l'administration pénitentiaire dans mon unité. J'ai vu des centaines de gens mourir d'autres choses. Ma mission était déjà liée à la mort. Quand les exécutions ont commencé, je leur ai appliqué cette philosophie : aucun prisonnier ne doit mourir seul. Il s'agissait toujours d'être humains. Ils avaient une famille. Certains avaient des enfants. Ils n'étaient pas tous mauvais. Certains ont fait des choses terribles, mais j'avais le sentiment que bon nombre d'entre eux avaient totalement changé. Je n'aurais pas eu peur de les amener chez moi.

Si les gens pouvaient apprendre à connaître la personne car celle qui a commis le crime est différente de celle qui est exécutée. Karla Faye Tucker était une droguée, elle ne savait pas ce qu'elle avait fait – tant mieux, d'ailleurs. Nous avons eu un groupe de prisonniers comme cela, qui sont devenus des personnes différentes une fois condamnées. Avec les gamins de 17 ans, c'était difficile. Carlos Deluna, qui n'a jamais eu de père, a fait un transfert psychologique. Toute la journée, j'étais son père, il m'appelait papa. J'ai un fils du même âge et j'ai fait le même transfert. Je me suis dit : et si c'était mon fils ? Je ne m'en remettra jamais. Je savais qu'il était innocent quand il est mort.

Pensez-vous que certains gardiens de prison ressentent une part de responsabilité dans les exécutions ou font-ils juste leur travail ?

Certains se sentent responsables, on ne peut pas généraliser. Les gardiens qui étaient avec moi ont tous demandé à arrêter un jour ou l'autre, surtout ceux qui attachaient les condamnés. J'a vu des familles qui ont vraiment souffert. J'aimerais qu'on puisse retrouver tous

ceux qui ont participé aux injections pour voir ce qui leur est arrivé. Je sais où en sont certains d'entre eux. J'en connais beaucoup qui sont tombés malades. Beaucoup ont démissionné et parmi eux, nombreux sont ceux qui y ont laissé leur santé psychologique et émotionnelle. Moi, je n'ai pas arrêté pour cette raison. J'avais des problèmes, mais je continuais à aller travailler.

Beaucoup de ceux qui soutiennent la peine de mort la justifient par le principe « œil pour œil ».

Les gens qui sont favorables au meurtre légal ne comprennent pas. Ils répètent que c'est une façon aisée de mourir. C'est facile à dire : « Bon, vous allez juste vous endormir. » Mais vous êtes là, à huit pas de cette pièce pendant toute une journée, après avoir fait douze ou quatorze ans de prison. Vous êtes là et vous savez qu'à minuit une, vous allez être attaché. Ça, c'est douloureux. Puis lorsqu'ils commencent à planter les aiguilles, si vous avez été toxicomane, il faut 45 minutes pour trouver une veine. Ça, c'est douloureux ! Personne n'écrit ça. Vous ne le lisez pas dans le journal. Mais il suffit de lire le communiqué que l'État publie au moment du décès. Bien sûr, maintenant, ils font cela à six heures. Mais à chaque fois que la procédure dépasse 26 minutes, vous savez qu'il y a eu un problème. Les condamnés doivent s'adapter au passage du couloir de la mort à la chambre d'exécution. Personne ne peut entrer, grimper sur la table et mourir. Ce n'est pas possible. Il est dans la nature humaine de chercher à protéger sa propre vie.

Qu'est-ce qui pourrait pousser les gens d'ici à abolir la peine de mort ?

Qu'ils assistent à une exécution.

Pensez-vous que la diffusion des exécutions à la télévision changerait les choses ?

S'ils montraient le processus complet, oui. J'ai vu des gars costauds de la radio s'effondrer pendant la procédure. J'ai vu des familles et des gardiens vomir. J'ai vu tant de gardiens que nous avons du évacuer parce qu'ils avaient la diarrhée. Ils ne supportaient pas. On ne peint pas cette image-là au public.

Si les gens pouvaient apprendre à connaître la personne car celle qui a commis le crime est différente de celle qui est exécutée. Karla Faye Tucker était une droguée, elle ne savait pas ce qu'elle avait fait – tant mieux, d'ailleurs. Nous avons eu un groupe de prisonniers comme cela, qui sont devenus des personnes différentes une fois condamnées.

Avec les gamins de 17 ans, c'était difficile. Carlos Deluna, qui n'a jamais eu de père, a fait un transfert psychologique. Toute la journée, j'étais son père, il m'appelait papa. J'ai un fils du même âge et j'ai fait le même transfert. Je me suis dit : et si c'était mon fils ? Je ne m'en remettra jamais. Je savais qu'il était innocent quand il est mort.

C'est inscrit sur le certificat de décès : « homicide ». Un médecin et un fonctionnaire de l'état civil le signent.



« Je détestais ce que nous faisons »

Jim Willett, directeur du musée des prisons du Texas, ancien directeur de la prison « The Walls », Texas, États-Unis

Combien d'exécutions avez-vous supervisées et quel effet cela a-t-il eu sur vous ?

J'ai supervisé 89 exécutions. Ça fait réfléchir. C'est un sentiment vertigineux, surtout la fois où j'ai supervisé ma première exécution. Juste de penser à ce qui se passait là, quand vous vous préparez à donner le signal qui va mettre fin à la vie d'une personne qui est alors en relativement bonne santé. C'est une expérience troublante. Je n'avais jamais assisté à une exécution avant d'en superviser une.

Est-ce que les exécutions vous ont affecté personnellement ?

Je n'aimais pas avoir à le faire. Avec le temps, c'est devenu plus facile, mais cela n'a jamais été un boulot aisé. Je ne m'impliquais pas.

Avez-vous jamais senti une responsabilité personnelle dans les exécutions ?

Non, il s'agissait strictement d'un travail pour l'État du Texas. Mon approche était de me considérer comme une roue dans l'engrenage. Je n'étais pas membre du jury qui avait déclaré ce type coupable ni de celui qui avait décidé qu'il devait mourir. Ce genre de réflexions, vous voyez. Juste une roue dans l'engrenage.

Comment l'équipe de la chambre de la mort gère-t-elle les choses psychologiquement ?

Je crois que chacun est différent. Je sais que cela a peut-être l'air bizarre, mais les gens avec lesquels j'ai travaillé considéraient leur job d'une manière très professionnelle, avec autant de dignité qu'on puisse imaginer dans ces circonstances.

Est-ce que les exécutions ont laissé des séquelles chez vos collègues ?

Je ne crois pas qu'on puisse faire ce genre de chose sans que cela vous vide émotionnellement. Je n'ai poussé personne à démissionner. J'étais là juste après l'exécution de Karla Faye Tucker et un capitaine et un lieutenant qui y avaient participé ont demandé à être relevés de cette fonction.

Je sais que cette exécution en particulier a affecté d'autres personnes. Quand

vous aviez un poste de sergent ou de rang supérieur à l'unité « The Walls », on attendait de vous que vous fassiez partie de l'équipe qui attache les condamnés à mort.

Une personne qui a été promue sergent pendant que j'étais là a souffert de problèmes émotionnels lors de la première exécution. Je lui ai dit que si elle ne voulait pas participer aux suivantes, elle n'était pas obligée. Elle a dit que non, et elle a continué. Les choses se sont améliorées et elle l'a mieux accepté, du moins vu de l'extérieur. C'est le seul exemple auquel je pense.

Que se passait-il en vous lors des exécutions auxquelles vous avez participé ? Parveniez-vous à inhiber tout sentiment personnel ?

D'une certaine façon, je détestais tout ce que nous faisons et le fait que nous ayons à le faire. Et le vertige d'avoir là une personne en bonne santé dont nous nous préparions à terminer la vie.

J'étais effectivement présent pendant que tout cela se déroulait, que les fluides entraient dans leur corps, et j'ai prié en silence pour ces gens.

Pensez-vous que la peine de mort soit efficace ? Qu'elle dissuade le crime ?

Non, je ne le pense pas du tout. Je pense que les seules personnes qu'elle dissuade sont les bons citoyens comme vous et moi, qui prendrions de toute façon un moment pour nous dire : « Ce n'est pas bien, je ne vais pas commettre ce crime. »

Je ne pense pas qu'aucun des auteurs de ces crimes s'arrête pour se dire : « Bon sang, je ferai mieux de réfléchir une minute car je risque de me retrouver sur l'échafaud. » Je ne pense pas que ça traverse l'esprit de quiconque.

La peine de mort est donc plutôt une forme de revanche ?

Probablement. Dans l'ensemble, je pense que les Texans ont cette attitude qui ne tolère pas le crime : « Nous n'allons pas vous laisser vivre si vous commettez certains forfaits. »

Mon approche était de me considérer comme une roue dans l'engrenage.

« À l'approche de l'exécution, je ne dormais plus »

Doris Jordi, correspondante du condamné à mort matricule 992, Suisse

Comment avez-vous commencé à écrire à un condamné à mort ?

Il y avait des adresses dans le magazine d'Amnesty International. Ma fille a commencé à écrire. Elle était tellement impliquée qu'elle me disait tout le temps : « Tu dois le faire, tu dois le faire ! » Je ne voulais pas car je pensais que mon mari n'apprécierait pas. Mais elle m'a envoyé des adresses de Lifespark, une association qui rassemble les coordonnées de condamnés et de correspondants et met les gens en relation. Un jour, j'ai commencé à écrire une lettre. Je sentais que c'était la bonne personne. C'était il y a 12 ans.

Quand lui avez-vous rendu visite pour la première fois ?

Environ un an après avoir commencé à lui écrire. Je vais le voir tous les neuf mois, sauf en 2001 et 2003, lorsqu'une date a été fixée pour son exécution : là, j'y suis allée plusieurs fois. La dernière fois, il a eu un sursis la veille de l'exécution.

Vous étiez donc venue pour assister à l'exécution. Comment cela s'est-il passé pour vous ?

Oui, j'étais venue pour être témoin de l'exécution. C'était horrible pour moi. J'avais l'impression de ne pas pouvoir le supporter physiquement. Je ne sais pas ce qui se serait passé. J'étais certaine que je ne m'éloignerais pas, mais je ne sais pas si j'aurais pu le supporter. Je ne dormais plus à cause de la tension.

Pourtant vous aviez décidé d'assister à l'exécution à n'importe quel prix...

Oui, pour moi c'était normal. Sa sœur devait venir aussi, ainsi que le seul ami avec lequel il est resté en contact depuis l'école. Mais pas sa mère. Je lui ai dit que je viendrais et il n'a pas essayé de me décourager.

Dans quel état physique et mental était-il à l'approche de l'exécution ?

Il disait : « Je n'ai pas peur de la mort. » Son chagrin est pour sa mère, pour d'autres personnes autour de lui.

Quels sont les défis et les gratifications de cette relation ?

Il s'agit simplement d'une personne avec qui je peux échanger sur tout, non seulement les problèmes de la vie courante, ce que nous faisons, mais surtout les questions intellectuelles que nous partageons.

Nous avons fait beaucoup de choses : de l'astrologie, de la musique – il ne connaissait pas la musique, il a appris à composer lui-même. Maintenant, nous faisons des mathématiques, de la trigonométrie. C'est toujours lui qui me demande de lui apprendre quelque chose. Nous lisons des livres ensemble. Il a même traduit deux livres de l'allemand vers l'anglais avec mon aide. Il comprend bien l'allemand. Il le parlait déjà quand nous avons commencé à nous écrire.

Quelles sont les difficultés de cette relation ?

Il n'y en a pas. La seule chose à laquelle je dois faire attention, ce sont les réactions de ma famille. Je ne peux pas venir trop souvent ni trop longtemps. Mes petits-enfants sont très intéressés par tout cela et je pense qu'ils m'accompagneront un jour. Mon mari aussi trouve très intéressant qu'un homme qui a commis un meurtre puisse être si normal.

Mon mari trouve très intéressant qu'un homme qui a commis un meurtre puisse être si normal.



« Notre pays est trop bon pour faire cela à notre peuple »

Sylvia Joplin, conseillère spirituelle, Texas, États-Unis

Selon vous, quel est le principal défi dans votre travail ?

Apporter l'espoir et la paix à ces hommes est inscrit en moi. Cette mission ne concerne pas seulement les hommes et les femmes qui sont dans le couloir de la mort, mais aussi les familles de ces prisonniers et leurs amis. Nous essayons de rassembler tout le monde. Nous sommes là pour essayer de les réunir et de leur donner l'espoir et la force de réconcilier un homme avec sa famille, son père ou sa mère, un ami ou une épouse.

Comment les familles réagissent-elles à une condamnation à mort ?

Cela dépend. Chaque famille réagit différemment, comme pour tout dans la vie. Certaines familles arrivent à garder le contact avec cette personne et à être là pour elle, d'autres trouvent cela trop dur. Avec le temps, nous voulons réunir les familles, car même si un homme ou une femme est dans le couloir de la mort, il a toujours besoin de sa famille. Lorsque nous parvenons à réunir ces familles avec les condamnés, cela leur permet de tourner la page. Ils sentent que quelque chose est en train de changer. Un ami peut constituer une famille, au même titre qu'une mère, un frère ou une fille.

Quelle est généralement la réaction des condamnés à l'approche de leur date d'exécution ?

La plupart des hommes à qui je rendais visite, qui ont reçu une date d'exécution et sont partis pour l'éternité ont trouvé la paix dans leur cœur, avec eux-mêmes et avec Dieu. Ils ont prié et sont restés forts parce que la volonté de vivre est restée en chacun d'entre eux jusqu'à la fin. Je me suis assise avec tant d'hommes la veille et le jour de leur exécution. J'ai vu une lumière dans leur visage, un sourire et une brillance qui montraient que dans leur cœur, ils avaient fait la paix avec eux-

mêmes et avec Dieu. C'est au-delà de la compréhension. C'est une lumière incroyable. Je ne sais pas comment l'expliquer. Je l'ai vu à de multiples reprises et dans mon cœur, je sais que malgré les terribles circonstances, ils arriveront à supporter tout ça.

Rien dans le monde ne permet d'expliquer à une mère que son fils, cet homme désormais adulte, va mourir ce soir. Ni à une jeune fille de 16 ans que son père va être tué ce soir. Elle a toute la vie devant elle et il ne viendra jamais à son mariage, il ne verra jamais ses enfants. Comment leur dire cela ? Comment parler à une sœur ou un frère qui ont le cœur complètement brisé, à un père qui voit son fils allongé dans le cercueil après l'exécution et qui est tellement broyé qu'il s'effondre sur le corps de son fils ?

Voilà pourquoi la peine de mort est une erreur. Elle cause encore plus de victimes. Nous ne devrions jamais faire ça. Notre pays est trop bon pour faire cela à notre peuple.

Quelle est la meilleure façon de combattre la peine de mort ?

Nous devons donner un visage humain à la peine de mort. Les gens peuvent bien dire que ces hommes sont les pires tueurs, mais se sont-ils assis en face d'eux pour leur parler ? Comment peuvent-ils juger de la vie ou la mort de ces gens sans même les avoir vus ? Ils doivent s'asseoir en face de ces hommes et les regarder.

Quand vous connaissez quelqu'un, vous pouvez vous identifier à lui. Si nous pouvions au moins produire une image de ces hommes et raconter leurs vies – ce qu'ils étaient avant, ce qu'ils sont maintenant, montrer une photo de leur famille ou de leurs amis pour que la société se rende compte que ces gens sont humains et réels... Nous ne devrions pas faire ça à notre peuple. Tuer quelqu'un parce qu'il a tué est une grave erreur.

Rien dans le monde ne permet d'expliquer à une mère que son fils, cet homme désormais adulte, va mourir ce soir.



« Si j'abandonnais l'espoir, que me resterait-il ? »

Golda Medina, mère du condamné à mort, matricule 999204, Texas, États-Unis

Comment vivez-vous le fait que votre fils soit condamné à mort ?

C'est horrible. C'est mon fils unique. Le procès a été la blague du siècle : le procès d'un meurtrier passible de la peine de mort qui a duré une semaine. Son avocat n'a pas convoqué le moindre témoin. Le deuxième avocat avait un cancer et suivait une chimiothérapie pendant le procès. Il devait quitter le tribunal et rentrer chez lui tôt pour aller prendre sa chimio. Parfois, il revenait. D'autres fois, il n'y arrivait pas parce qu'il était trop faible.

Mon mari lui a demandé : « Où sont vos témoins ? » Il a répondu : « Je ne sais pas trop quoi vous dire. » Ils n'avaient convoqué personne. Mon mari lui a dit : « Voici les gars qui étaient avec Tony le soir de l'incident et ils sont d'accord pour témoigner. » Il a du quitter le procès, prendre sa voiture, aller dans leur quartier, rassembler ces trois jeunes et les ramener au tribunal pour qu'ils puissent témoigner.

Le principal avocat de mon fils ne devrait même pas avoir le droit d'utiliser le titre d'avocat. Si vous regardez ses affaires passées, je pourrais presque garantir que chacun de ses clients s'est retrouvé dans le couloir de la mort. Il ne fait pas d'enquête. Il ne cherche pas à prouver quoi que ce soit. Il déjeune avec le procureur.

La condamnation de Tony a laissé des traces profondes dans votre famille...

C'est sûr. Cela a déchiré la famille. Mon mari est passé par des moments très, très difficiles. Il buvait beaucoup trop, faisait des choses qu'il n'aurait pas du faire. Tout le monde s'est déchiré au lieu de se serrer les coudes. Je suis la seule à aller voir Tony régulièrement mis à part mes beaux-parents.

Mon mari y va quand il peut. Certaines fois, il vient [jusqu'à Livingston], boit une ou deux bières de trop assis devant la maison et finalement il ne vient pas [à la prison], comme samedi dernier. Il devait venir samedi soir avec moi et mes deux petits-fils. Mais après neuf bières, il a décidé que non, il n'avait pas la force. Il est resté ici et je suis allée à la visite avec les garçons.

Je fais des efforts pour ne pas m'en plaindre. Je ne veux pas critiquer tout le temps, alors je laisse passer.

Votre relation avec Tony a-t-elle changé depuis qu'il est dans le couloir de la mort ?

Nous nous sommes beaucoup rapprochés parce que je pense qu'il sent que je suis la seule sur qui il peut toujours compter pour venir le voir sans le juger. Je sais que ce n'est pas le gamin le plus sage du monde. Je dis gamin, il a la trentaine maintenant, mais pour moi je suppose qu'il sera toujours un gamin. Je ne pense pas que quiconque mérite

le couloir de la mort. Les gens qui ne savent pas ce qui s'y passe au jour le jour n'ont probablement pas d'avis sur la question. S'ils en ont un, ils pensent sûrement qu'ils sont pour la peine de mort. Mais si jamais quelqu'un à qui ils tiennent devait vivre cela... Cela vous fait changer d'avis instantanément.

Une fois que vous savez ce qui se passe dans le couloir de la mort, si vous vous y trouvez mêlé, si vous avez vu quelqu'un entrer dans ce parloir les mains menottées dans le dos, s'asseoir sur ce tabouret, se baisser assez bas pour qu'ils puissent enlever les menottes et sortir ses mains où l'on voit des marques rouges... Les menottes sont si serrées que ces marques restent pendant une heure.

Personne ne mérite d'être traité comme ça. Les pires animaux ne méritent pas d'être traités comme ça.

Votre vie en société est-elle affectée ?

Oui, clairement. Nous ne sommes jamais beaucoup sortis. Notre vie sociale tourne autour de la famille. La plupart du temps, nous nous rencontrons en famille. Mais oui, cela a sans aucun doute changé les choses car nous ne le faisons même plus.

Le week-end, nous allons rendre visite à des cousins, des tantes, des oncles dans la maison des grands-parents. Maintenant, nous ne le faisons que pour les grandes occasions, car nous n'avons pas envie d'en parler. Juste après sa condamnation, nous continuions à sortir et à voir les gens, surtout le week-end. Mais tout le monde voulait parler de ça et demandait : « Qu'allez-vous faire ? » « Comment allez-vous gérer ? » Au bout d'un an, cela devient vraiment lassant.

Avez-vous toujours l'espoir que justice sera faite ?

Parfois, c'est cela le plus dur. Aller le voir parce que je sais que, aussi triste que je puisse être, je dois le cacher et essayer de me montrer optimiste et heureuse pour lui, parce qu'il s'inquiète pour moi. Il s'inquiète autant pour moi que moi pour lui.

Je lui ai dit : « Je serai là jusqu'au bout, je n'abandonne pas. » L'espoir meurt en dernier. Voilà où j'en suis. Si j'abandonnais l'espoir, que me resterait-il ? Alors je continue à espérer, je prie beaucoup. Même cela devient plus difficile chaque jour. Ma sœur est très croyante et m'encourage à toujours avoir la foi. Aujourd'hui, c'est cela le plus difficile : avoir la foi que tout va s'arranger et qu'il va enfin sortir de cette boîte.

Le procès a été la blague du siècle. Son avocat n'a pas convoqué le moindre témoin.



« Les familles des deux côtés sont victimes »

Joy Weathers, animatrice du Shout Out Show sur KDOL Radio, qui permet aux auditeurs d'appeler pour parler à leurs proches dans le couloir de la mort, Texas, États-Unis

Avant de démarrer le Shout Out Show, aviez-vous beaucoup réfléchi à la question de la peine de mort ?

J'étais contre la peine de mort mais je n'étais pas aussi engagée que je le suis aujourd'hui. Je pense que cela est vraiment dû à un manque d'éducation et de compréhension. C'est une question qu'on a tendance à balayer sous le tapis. Si les gens pouvaient voir ce que c'est, ne serait-ce qu'assister à une seule de nos émissions spéciales [la veille des exécutions], je pense qu'ils changeraient. C'est comme cela que ça s'est passé pour moi.

Quand on pense aux victimes, ce sont celles du meurtrier, mais tout le monde est victime: les familles des deux côtés le sont.

Comment les gens de la région perçoivent-ils le Shout Out Show ? Recevez-vous des courriers ou des e-mails d'insultes ?

J'ai reçu un e-mail de quelqu'un qui me demandait si je pensais aux familles des victimes, et comment je pouvais prétendre avoir une démarche chrétienne alors que la Bible dit: « Œil pour œil. » Nous croyons dans la grâce de Jésus-Christ et tout le monde lui fait défaut. Nous demandons le pardon et la force d'aller de l'avant. Une fois que j'ai expliqué cela et que j'ai démontré le manque d'éducation de cette personne, elle a décidé de ne plus nous écrire.

Comment avez-vous rencontré Martin Draughon (voir ci-contre) ?

Martin a commencé à écrire à la radio pour sa mère et sa famille. Il a deux sœurs qui écrivaient ou appelaient pour participer au Shout Out Show. Je leur parlais régulièrement. Puis il a été transféré à la prison du comté pour son nouveau procès en janvier, alors que je lui écrivais déjà depuis un moment. Il m'a demandé de lui rendre visite et nous avons eu le coup de foudre.

Si les gens pouvaient voir ce que c'est, je pense qu'ils changeraient.

La relation avec Martin est-elle différente parce qu'il a été dans le couloir de la mort ?

C'est sûr. Nous en avons beaucoup parlé. Vous développez une proximité que vous n'auriez jamais eue avec quelqu'un de l'extérieur. Quand vous décrivez vos sentiments par écrit pour toucher cette personne, vous utilisez des émotions et des sentiments qui n'existent pas dans le monde libre. Je crois que vous êtes plus conscient des petites choses lorsque vous ne pouvez pas les tenir pour acquises.

Au bout de vingt ans dans le couloir de la mort, Martin a été placé en liberté conditionnelle. Comment a-t-il vécu cela ?

Il l'a géré facilement. Martin est exceptionnel et sa famille l'a beaucoup soutenu pendant toutes ces années. Il s'exprime très clairement. Il a beaucoup appris dans le couloir de la mort. Il passait son temps à étudier. Il a mis ce temps à profit pour lui-même.

Hélas, il est actuellement à nouveau incarcéré pour violation de son régime de semi-liberté. Comment se sent-il maintenant qu'il est de retour en prison ?

Très mal. Il savait qu'il était coupable lorsqu'il était dans le couloir de la mort, non pas d'avoir assassiné quelqu'un mais d'un vol à main armée au cours duquel quelqu'un était mort. Il n'a jamais dit qu'il était innocent et il avait conscience de purger sa peine. Il est sorti en se disant qu'il voulait utiliser ce qu'il avait appris pour éviter à d'autres gens de se retrouver dans la même situation.

Aujourd'hui, le Shout Out Show n'existe plus. Joy a quitté le Texas. Elle est toujours en contact épistolaire avec Martin.

Dossier Victimes

Journal de l'abolition • n° 12 • septembre 2009

8

« Dans le couloir de la mort, les gens ne vivent pas vieux »

Ward Larkin, correspondant et militant, Texas, États-Unis

Corrpondez-vous régulièrement avec les condamnés auxquels vous rendez visite ?

Certains, oui. Parfois juste deux ou trois lettres, puis cela s'arrête. Ils veulent seulement un peu d'aide. Je rends visite à certains d'entre eux, peut-être une fois par mois. J'ai rencontré un type tous les mois pendant huit ans. Tous les gens que j'ai commencé à visiter en 1995 sont morts maintenant. Dans le couloir de la mort, les gens ne vivent pas vieux.

Participez-vous aux procédures judiciaires ?

Parfois je ne m'implique pas du tout. Mais je suis très engagé pour d'autres types. Dans une affaire, je me suis penché sur le procès en première instance, j'ai regardé le dossier du co-accusé et j'ai vu que ce dernier avait avoué avant même le début du procès mais que ses avocats n'avaient pas versé ses aveux au dossier. Ça a été un sacré choc.

Malheureusement, je n'ai fait cette enquête qu'un mois avant la date prévue pour l'exécution. Son avocat a fait appel et la cour a dit: « C'est important, nous devons examiner cela. » Mais elle a finalement décidé qu'en vertu de la loi antiterroriste sur l'effectivité de la peine de mort, si vous faites appel une deuxième fois, vous devez apporter de nouvelles informations, qu'il s'agisse d'éléments du dossier ou de jurisprudence. Vous devez prouver que vous n'auriez pas pu soulever ce point lors du premier appel.

Ils ont répété que nous aurions pu utiliser les aveux de l'autre type plus tôt. « Nous ne regardons même pas la valeur du fait qu'un autre type a avoué, nous rejetons votre appel. » Pour moi, c'est criminel! La cour a dit: « OK, nous exécutons un innocent, mais nous n'en avons rien à faire. » Il s'agissait de Michael Johnson, qui s'est suicidé dans sa cellule le jour de l'exécution. C'était dur.

De combien d'exécutions avez-vous été le témoin ? Comment l'avez-vous vécu ?

Deux. Jerry Hogue et Claude Jones. Celle de Jerry était horrible car je le connaissais et je téléphonais à sa mère tous les mois. Jerry avait été condamné pour avoir provoqué un incendie. Deux jours avant la date de son exécution, une autre maison a brûlé et l'un des gars qui étaient impliqués dans l'incendie de Jerry l'a également été dans cette affaire. Les circonstances étaient identiques. Tout était pareil. Le chef des pompiers a littéralement appelé George W. Bush [alors gouverneur du Texas] pour lui dire: « Je crois que vous devriez arrêter cette exécution car j'ai des doutes sur la responsabilité de Jerry Hogue. Je crois que l'autre type était coupable. » Bush a répondu: « Je ne vous crois pas. »

Cela a rendu les choses très difficiles. De même que la demande de Jerry de me voir assister à l'exécution. Toute sa famille était à Huntsville ce jour-là: les tantes, les oncles, les cousins, les nièces, les neveux. Et j'ai fait l'erreur de leur dire: « Si c'est retardé, c'est bon signe. » Évidemment, il y a eu environ une heure et demie de retard, mais il a été exécuté quand même. Quand je me suis pointé à leur hôtel, il était presque huit heures. Le retard les avait encouragés, mais non, il avait été exécuté. Je me suis senti mal. Je leur avais donné espoir.

Pourquoi la peine de mort est-elle si présente au Texas ?

Personne au Texas n'a le courage de se dresser pour dire aux électeurs que la peine de mort est une erreur. C'est une raison. L'autre, c'est que les associations de victimes du Texas expriment une colère sauvage. Elles ne cherchent pas à soigner les victimes de ces crimes. Elles ne pensent qu'à la vengeance. Elles se complaisent dans la colère.

La cour a dit:
« OK, nous exécutons un innocent, mais nous n'en avons rien à faire. »



« C'est plus facile de tuer une chose qu'un être humain »

Martin Allen Draughon, ancien condamné à mort, Texas, États-Unis

Combien de temps avez-vous passé dans le couloir de la mort avant d'en être libéré ?

Dix-neuf ans, neuf mois et deux jours! Je suis encore en train de me réadapter.

Qu'avez-vous éprouvé lorsque vous êtes sorti ?

En réalité, je suis seulement en train de réaliser. Je n'ai pas l'impression d'être vraiment libre car je suis confiné ici [en liberté conditionnelle assigné à résidence dans les locaux de la radio KDOL à Livingston]. Je ne sens pas encore que la vie ait vraiment commencé.

Lorsque vous êtes seul dans une cellule tout le temps, tout tourne autour de vous-même. Quand vous sortez, il y a les relations avec les autres personnes que vous rencontrez et avec qui vous vivez... C'est difficile de réapprendre à vivre avec des relations, des amis.

Qu'avez-vous ressenti lors de votre premier contact physique après votre sortie ? Par exemple, lorsque vous avez serré quelqu'un dans vos bras ?

Cela ne m'a pas perturbé. Non, mais j'étais encore en état de choc. J'ai ressenti beaucoup d'amour. Je me suis senti accueilli. Vous ne réalisez pas à quel point le contact humain vous manque tant que vous n'avez pas la possibilité de serrer quelqu'un dans vos bras. J'attrape tous les gens qui passent ici et, sans réfléchir, je les serre dans mes bras.

Comment vous êtes-vous maintenu à flot quand vous étiez enfermé ?

Je me suis éduqué. J'ai lu et j'ai écrit. Voilà ce qui occupait mes journées. Si vous êtes illettré dans le couloir de la mort de Polunsky, vous allez passer un très mauvais moment. Heureusement que je pouvais m'occuper avec ça parce qu'il n'y a pas grand-chose d'autre à faire.

Pourquoi êtes-vous en liberté conditionnelle ?

Ils m'ont mis en conditionnelle parce que les preuves que mes avocats ont produites en appel ont prouvé que la balle avait ricoché et touché quelqu'un. Au procès, le procureur avait dit que j'avais délibérément tiré pour tuer cet homme. Un coup parfait en plein cœur. L'expert balistique de la police de Houston a déclaré sous serment que la balle n'avait rien touché avant d'atteindre l'homme directement. Il a menti, on ne peut pas dire les choses autrement. En réalité, j'aurais du être condamné pour homicide ou meurtre, mais pas un meurtre passible de la peine de mort. Mais ils ont pu me condamner facilement parce qu'ils ont dissimulé ces preuves et parce que mon avocat en première instance était mauvais.

Je ne suis pas amer pour autant. J'ai fait une erreur.

Martin a été accusé de ne pas respecter le régime de sa liberté conditionnelle et réincarcéré fin 2006. Il purge actuellement sa peine à la prison de Eastham en population générale.

Si vous êtes illettré dans le couloir de la mort de Polunsky, vous allez passer un très mauvais moment.



« Je souffre pour lui »

Karin Eberhart, correspondante du condamné à mort matricule 999164, Suisse

Pourquoi avez-vous commencé à écrire à un condamné à mort ?

J'ai vu un article dans un journal chrétien sur Lifespark, une organisation opposée à la peine de mort. Ils cherchaient des correspondants pour des condamnés du couloir de la mort aux États-Unis. Je leur ai écrit pour leur dire que je souhaitais avoir un correspondant. Ils m'ont envoyé son nom et m'ont donné deux semaines pour y réfléchir. Au bout de deux semaines, j'ai décidé de commencer à lui écrire. Pourquoi ? Je voulais juste agir pour les droits de l'Homme à mon niveau. Je ne voulais pas donner de l'argent ou adhérer à une organisation. Je voulais faire quelque chose de personnel.

Après tant d'années, vous devez bien le connaître. Que ressentez-vous ?

Je le connais très bien. C'est une sensation à part car il s'agit d'une amitié avec un homme qui est condamné à mourir. Son destin est de mourir dans ces conditions inhumaines, cruelles et injustes.

Votre relation avec cette personne a-t-elle changé au cours des années ?

Oui, notre confiance mutuelle s'est approfondie. Quand vous commencez à écrire, vous ne savez pas à qui vous vous adressez. Mais notre foi et notre confiance l'un dans l'autre ont grandi avec le temps.

Quel effet ce correspondant du couloir de la mort a-t-il sur votre famille ?

Mon mari me soutenait quand il était en vie. Il pensait que c'était bien de faire ça. J'ai trois fils et ils m'encouragent également. Ils lui écrivent aussi de temps en temps. Mon fils aîné lui a rendu visite deux fois. Ils pensent que c'est une chose formidable que l'on peut faire pour quelqu'un qui est condamné à mort.

Les gens savent-ils que vous écrivez ?

Oui, beaucoup de gens savent ce que je fais. Je suis membre d'Amnesty International. Quand je participe à des manifestations pour les droits de l'Homme, je parle du fait que je soutiens un condamné à mort. Mes amis, ma famille, tout le monde sait que je le fais. Ils sont avec moi.

Quels sont les défis d'une relation avec un prisonnier ?

Quand je lui rends visite, nous ne pouvons pas nous serrer dans les bras l'un de l'autre. C'est plus difficile pour lui que pour moi, car il ne reçoit jamais la moindre embrassade d'une personne qu'il aime. Parfois, cela l'énerve ou le déprime. Je souffre pour lui car aucune des personnes qu'il aime ne le serre jamais dans ses bras, ni sa famille, ni moi. Comme nous sommes très proches, il lui arrive de me réprimander ou de se mettre en colère contre moi. Je suis la personne avec laquelle il exprime sa colère parce que c'est avec moi qu'il a la relation la plus étroite. Je ne veux pas lui retourner cette colère parce que j'estime qu'il est suffisamment puni comme cela. Je dois réfléchir pour dépasser cela.

Cette correspondance a-t-elle changé votre vie ?

Elle m'a rendue plus sensible à l'injustice. Elle m'a appris à avoir confiance en moi car j'ai réalisé que je pouvais faire plus de choses moi-même. Je voyage seule jusqu'ici. Je ne sais pas conduire et je dois m'organiser. Je ne parlais pas très bien anglais et j'ai dû apprendre. J'ai rencontré son avocat, je suis allée au tribunal. Cette confiance en moi m'a rendue plus forte. Le plus important, c'est que je veux me battre pour les droits de l'Homme.

Son destin est de mourir dans ces conditions inhumaines, cruelles et injustes.



« Si j'avais honte, je ne l'aurais pas épousé »

Rachael Ford, épouse du condamné à mort matricule 999075, Angleterre

Comment avez-vous été confrontée à la peine de mort ?

Quand j'avais 17 ans, mon oncle a assassiné ma tante. Cela m'aide à considérer les choses des deux côtés, car j'aimais beaucoup mon oncle aussi bien que ma tante. Bien sûr, en Angleterre, nous n'avons pas la peine de mort. À la même époque, j'ai vu un documentaire intitulé *14 jours en mai* sur un condamné à mort du Mississippi. En le regardant, j'ai vu très clairement qu'il était innocent. À la toute fin du film, qui retrace les 14 derniers jours avant son exécution, ils ont ajouté un message pour dire que quelqu'un s'était présenté depuis avec des preuves de son innocence. Cela m'a frappée, d'autant plus que l'affaire avec mon oncle avait eu lieu juste avant. J'ai écrit à l'adresse indiquée à la fin du film, je suis entrée en contact avec l'association Lifelines et j'ai commencé à écrire à un condamné.

Comment vous êtes-vous rapprochée d'une personne au Texas ?

Lifelines a une liste de diffusion par e-mail, qui permet de partager des informations sur des sites web intéressants. Quelqu'un a signalé le site de Tony, je me suis penchée sur son cas et j'étais plus intéressée par l'affaire dans laquelle il était impliqué que par une relation personnelle avec lui. Je lui ai écrit parce que l'erreur judiciaire flagrante dont il était victime m'avait frappée. Je voulais faire quelque chose. Je lui ai écrit, et c'est comme cela que tout a commencé. C'était en septembre 2004.

Maintenant, vous êtes mariée avec lui...

Oui, c'est étrange parce que lorsque nous avons commencé à nous écrire, nous avons dit les choses très clairement : « Je t'écris pour t'aider, je ne recherche pas une relation, je veux simplement t'aider dans ton procès. » C'est drôle, Tony m'a écrit en me disant exactement la même chose et nos courriers se sont croisés : « Je ne veux pas de liaison dans ces circonstances. » Mais au bout de quelques mois, c'était inévitable. Nous sommes devenus très proches et nous avions tant en commun que nous avons décidé de ne plus résister. Il m'a demandée en mariage le 14 février 2005 et nous nous sommes mariés en octobre.

Vous exprimez-vous ouvertement à ce sujet ?

Oh, je suis très ouverte. Tous mes collègues sont au courant. Mes amis, ma famille savent tout, mes voisins aussi. L'Angleterre est un pays assez favorable à la peine de mort. Mais si j'avais honte, je ne l'aurais pas épousé. Je suis fière de lui.

Quels sont les défis de votre relation ?

La distance est un défi important. Je vais là-bas tous les trois ou quatre mois depuis octobre 2005. Financièrement, c'est difficile. Mais je crois que si l'on veut vraiment quelque chose, on trouve le moyen d'y arriver. C'est dur pour moi de le voir là-dedans parce que je souffre de voir quelqu'un que j'aime puni injustement. Je suis contre la peine de mort, point final, que la personne soit coupable ou innocente. Mais quand c'est un innocent que vous aimez autant, rien n'est plus difficile à vivre.

Suivez-vous la procédure de près ?

Oui, je suis en contact régulier avec son avocat. C'est un type formidable. Nous avons beaucoup de chance et je sais que ce n'est pas le cas de tout le monde. Il considère Tony comme un membre de sa famille et il croit beaucoup en lui. Il se bat pour lui comme il le ferait pour son propre fils.

Où en est l'affaire ?

Nous travaillons sur des tests ADN pour deux vêtements. Ces vêtements sont sous scellés depuis l'arrestation de Tony et ils ont été conservés illégalement, sans que la défense y ait accès. Il a fallu quatorze ans pour que nous ayons le droit de les soumettre à un test ADN. Et ils ont attendu huit jours avant la date d'exécution pour accorder ce droit. Je venais d'arriver à l'aéroport lorsque sa mère m'a appelée. Elle m'a dit que quelque chose était en train de se produire mais ne voulait pas se laisser emporter tant que l'on ne savait pas ce que le juge allait décider. Le lendemain, j'ai reçu un appel m'annonçant que Tony avait obtenu un sursis pour les tests ADN.

La famille de Tony le soutient-elle ?

Oui, ils sont très présents. Sa mère vient lui rendre visite régulièrement, tous les mois environ. Elle se démène comme une folle pour financer ses visites. Elle m'a aidé quand je suis venue pour le mariage. Elle apporte beaucoup de soutien et je crois que nous tirons tous notre force de sa présence.

L'erreur judiciaire flagrante dont il était victime m'avait frappée. Je voulais faire quelque chose.

Compte à rebours macabre pour la famille

Tandis que le condamné se prépare à mourir, ses proches vivent dans l'angoisse l'approche du jour de l'exécution. Fenitra Ravelomanantsoa a reconstitué dans ce texte de fiction les sentiments d'une personne dont le frère est exécuté, tel qu'elle aurait pu les consigner dans son journal intime.



Lundi 10h15
réception d'un courrier de l'administration pénale

La notification est arrivée par le courrier de ce matin. Même si c'était prévisible et qu'on s'y est préparé depuis longtemps, l'arrivée de ce courrier sonne comme un aveu d'impuissance. Il vient tuer l'espoir. Mes mains tremblent au moment d'ouvrir cette enveloppe qui annonce le lieu, la date et l'heure de la mort d'un homme. Plus qu'une mort, une exécution.

Et bien plus qu'une simple lettre aussi, c'est une invitation à assister au dernier souffle de la vie d'un homme. Une invitation à partager son dernier jour. Mes larmes coulent toutes seules, je ne peux pas les retenir. On ne se prépare jamais assez.



Lundi 15h30
après avoir mangé

Maman est passée, elle aussi a reçu le courrier mais n'ira pas voir le massacre ce samedi aux alentours de 18 heures. Elle lui en veut toujours, elle dit qu'il incarne le déshonneur et la honte de la famille. Si je n'y vais pas, il s'en ira seul devant un public qui n'éprouvera envers lui que de la haine.

Je lui en veux moi aussi, mais c'est un être humain malgré tout, et il m'est cher. Personne ne mérite de se faire exécuter. Je me dis que je dois être forte pour y aller.



Mercredi 21h30
avant de se coucher

Angoisse en pensant à demain soir. Comment vais-je réagir en le regardant impuissant ? Verra-t-il mes larmes ? Saura-t-il que je l'aime malgré tout ? Et quelle sera ma réaction face à la famille des victimes qui sortiront satisfaites de cette exécution ? D'ailleurs, leurs douleurs seront-elles moins lourdes après ça ? Pensent-ils que leurs tristesses partiront subitement dès la fin de l'exécution ? Et verront-ils que moi je serai triste de perdre cet homme, objet de leurs rancunes ?



Jeudi 16h30
partageant le dernier jour avec lui

Je l'ai accompagné pour son dernier jour. Il a beaucoup maigri depuis la dernière fois. Il était stressé et sa voix était cassée, sûrement le résultat de plusieurs nuits d'insomnie. Il a demandé pourquoi maman n'était pas là. Je n'ai pas pu répondre, mais dans mon silence il a compris la raison. Il m'a avoué que pire encore que l'angoisse de la mort à venir, la perte des liens avec maman l'a de toute façon déjà condamné. Est-ce

Mes larmes coulent toutes seules, je ne peux pas les retenir. On ne se prépare jamais assez.

l'annonce d'une mort imminente qui lui fait dire cela, ou alors n'est-ce finalement qu'un homme aux paroles dures mais au cœur fragile comme tout le monde ? Si maman entendait ça, elle regretterait sûrement de ne pas lui avoir dit adieu.



Il m'a avoué attendre encore une intervention politique pour commuer sa peine. Je n'ose pas lui dire que je n'y crois plus, mais je me dois de me montrer forte et remplie d'espoir tant bien que mal. Je lui parle de nos souvenirs heureux. On a tapé à la porte de la cellule : on l'a emmené se préparer. Dégoût. La justice, dans son habituel formalisme, a besoin de préparer sa proie. C'est une souffrance morale supplémentaire. Un grand sentiment de faiblesse et d'impuissance m'envahit.



Jeudi 18h15
il est parti

Je n'arrive pas à imaginer que l'homme avec qui j'ai passé la journée, que j'ai vu en pleine forme, sans aucune maladie et dans la force de l'âge est mort. Je suis sortie la première. Je n'ai même pas pleuré, j'étais dans un état second, je n'ai pas encore trop compris ce qui se passe. En sortant de la salle, une horde de caméras, de micros, de dictaphones et de journalistes accourent vers moi en me demandant mes impressions. Je ne veux pas répondre et pourtant, intérieurement, émergent des pensées qui resteront pour moi et mon journal intime : « La mort est douloureuse car elle frappe sans prévenir ; une exécution est injuste car elle est programmée. La vie et la mort sont un don naturel, la nature seule peut la donner et elle seule doit la reprendre comme elle l'entend. L'exécution reste un meurtre, un meurtre commis au nom et pour le compte de la société. » Dehors, je vois une dizaine de personnes tenant des bougies devant la porte de la maison d'exécution. Un agent m'explique qu'il s'agit des militants contre la peine de mort qui viennent à chaque exécution. Je suis touchée et, bien que je n'aie pas la force de venir leur parler, je me dis : « Vous êtes la conscience de la société, une bougie d'espoir dans la nuit, un encouragement pour les victimes. Continuez toujours car votre acte ne restera pas vain. »

Fenitra Ravelomanantsoa

Transmettre les valeurs abolitionnistes à la jeunesse

La 7^e Journée mondiale contre la peine de mort, placée sous le signe de l'éducation à l'abolition, ciblera les adolescents et les étudiants. À l'occasion de l'anniversaire de la Convention sur les droits de l'enfant, l'événement sera aussi l'occasion de rappeler que certains pays continuent à condamner et exécuter des mineurs.

Lancée en 2003 par la Coalition mondiale contre la peine de mort, la Journée mondiale contre la peine de mort a lieu tous les ans le 10 octobre dans le monde entier. Comme les années précédentes, les abolitionnistes de tous les pays préparent déjà des centaines d'événements militants, culturels, festifs ou solennels. Qu'il s'agisse d'un concours photo sur Internet ou d'une veillée aux chandelles, tous les moyens sont bons pour attirer l'attention sur la cause abolitionniste. Cette journée s'adresse autant aux dirigeants et à l'opinion publique des pays réticentistes qu'à ceux des États qui ont déjà aboli : le sens de l'abolition et d'une justice sans peine de mort doit être transmis et entretenu constamment, notamment auprès des jeunes générations. Parce que les progrès à venir passent

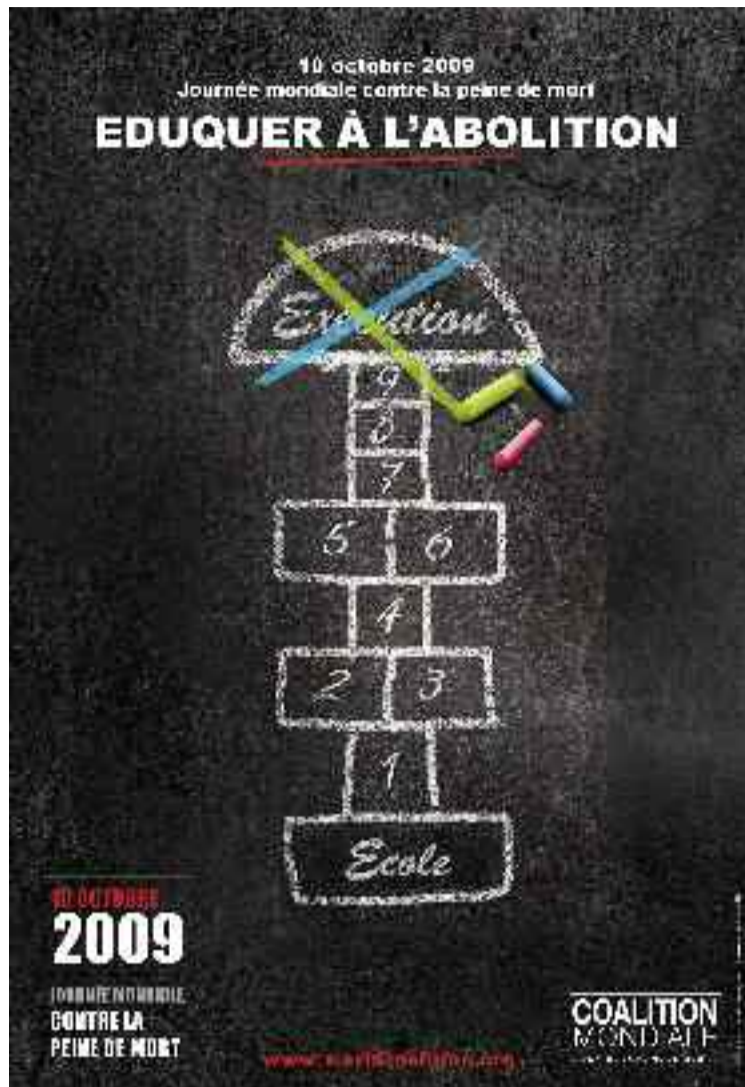
principalement par l'éducation qui sera donnée aux enfants, cette année sera dédiée à éduquer à l'abolition. Les jeunes d'aujourd'hui seront les citoyens, hommes et

Les jeunes d'aujourd'hui sont les citoyens de demain

femmes politiques, justiciables, juges et avocats de demain. L'avenir du monde est entre leurs mains et il appartient à chacun d'entre eux, lorsqu'il sera adulte, de

rejoindre la famille abolitionniste. La 7^e Journée mondiale contre la peine de mort est aussi l'occasion de célébrer le 20^e anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant selon laquelle « ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans » (art.37). Tous les pays représentés aux Nations unies ont signé cette Convention et seuls les États-Unis et la Somalie ne l'ont pas ratifiée. Pourtant, quatre pays continuent à exécuter des mineurs : l'Arabie saoudite, l'Iran, le Soudan et le Yémen.

Aurélie Plaçais



L'abolition sur les bancs de l'école

Cette année, la Coalition mondiale se mobilise pour éduquer à l'abolition, notamment les adolescents de l'enseignement secondaire et les étudiants des facultés de droit. Pour cela, elle met à la disposition de tous deux outils indispensables :

- Le guide pédagogique est un manuel proposant des activités en lien avec les différents problèmes liés à la peine de mort. Il s'adresse principalement aux professeurs des élèves de 14 à 18 ans où qu'ils se trouvent dans le monde, mais peut aussi être utilisé par toute personne souhaitant informer le public de façon ludique sur la réalité de la peine de mort. Il est disponible en français, anglais, italien, chinois simplifié et chinois traditionnel.
- Le cours pour étudiants et public averti présente une étude comparative de la peine de mort dans les pays

abolitionnistes et réticentistes à partir des traités internationaux. Il met principalement l'accent sur le droit américain, mais peut être utilisé dans d'autres contextes. Il est disponible en anglais, chinois simplifié et chinois traditionnel.

Quatre pays bourreaux de mineurs

Pour la 7^e Journée mondiale de 2009, qui sera aussi l'année du 20^e anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, la Coalition mondiale appelle les pays ayant ratifié cette Convention à respecter leurs engagements et à ne plus exécuter de mineurs. La pétition est destinée aux

quatre derniers pays qui continuent à exécuter des mineurs : l'Arabie saoudite, l'Iran, le Soudan et le Yémen. En 2007, 11 personnes âgées de moins de 18 ans au moment du crime pour lequel elles ont été condamnées ont été exécutées. En 2008, en Iran, au moins huit mineurs ont été exécutés selon

Amnesty International et au moins 140 autres étaient dans les couloirs de la mort, selon l'organisation Stop Child Executions. Au premier semestre 2009, au moins cinq mineurs ont déjà été exécutés : trois en Iran et deux en Arabie saoudite. Au Soudan, quatre adolescents de 17 ans

seraient actuellement jugés pour avoir participé aux attentats de Khartoum, tandis qu'un mineur âgé de 17 ans et un autre, qui serait âgé de 16 ans, auraient été condamnés à mort en juillet et août 2008 selon le Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'Homme au Soudan.

Exécutions connues de mineurs

	Arabie saoudite	Iran	Soudan	Yémen
2007	2	8		1
2008		8	(2 condamnés)	
			(140 dans les couloirs de la mort)	
2009 (1 ^{er} semestre)	2	3	(4 en jugement)	

Sources : Amnesty International, Stop Child Executions, Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'Homme au Soudan.

Vers une abolition universelle et irréversible de la peine de mort

Le Protocole de l'ONU pour l'abolition de la peine de mort est un traité qui permet à la fois de promouvoir l'abolition de la peine capitale au niveau international et d'empêcher sa réintroduction dans les pays qui y adhèrent.

« Il est essentiel d'avoir un verrou international. Il est très facile de rétablir la peine de mort. Ce qu'une loi fait, une autre loi peut le défaire et nous savons qu'à la faveur d'une crise, la peine de mort peut être rétablie. »

Réintroduire le Protocole dans l'agenda politique

La campagne menée par la Coalition vise principalement à faire connaître ce Protocole, afin qu'il soit ratifié en priorité par les États abolitionnistes en droit. L'échec de la ratification s'explique parfois simplement par le fait que la question de la peine de mort n'est plus prioritaire sur l'agenda politique des droits de l'Homme une fois qu'un gouvernement a introduit l'abolition dans sa législation nationale. L'attention du gouvernement et de la société civile est alors accaparée par d'autres sujets. L'inertie politique est souvent la seule raison de la non-ratification du Protocole par certains pays. C'est le cas par exemple de la France, qui a aboli la peine de mort en 1981 mais n'a adhéré au Protocole qu'en 2007.

Le contrôle de l'application effective du Protocole

Il existe deux mécanismes de contrôle de l'application du Protocole, l'un mis en œuvre par le Comité des droits de l'Homme et l'autre par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. L'article 3 du Protocole prévoit que les États doivent soumettre des rapports au Comité des droits de l'Homme pour faire état des mesures qu'ils auront prises pour rendre effective l'application du Protocole. Le Comité des droits de l'Homme est l'organe des Traités chargé du contrôle de l'application du Protocole. Il est composé de 18 experts indépendants qui se réunissent trois fois par an, pour examiner les rapports remis par les États.

La Coalition mondiale collaborera étroitement avec le Comité, notamment lors du lancement de la campagne et lors de l'examen des pays cibles pour l'échange d'informations.

Dans ce cadre, la Coalition mondiale remettra des rapports alternatifs au moment de l'examen des pays cibles pour les encourager à ratifier le Protocole et pour assurer le suivi de sa mise en œuvre (aucune exécution, abolition de la peine de mort dans la législation interne). Par exemple, la Coalition mondiale a remis un rapport alternatif concernant le Salvador, qui sera traité par le Comité des droits de l'Homme en octobre 2009. À la différence du Comité, le Conseil des droits de l'Homme est un organe intergouvernemental, composé de 47 États, qui ont pour responsabilité de renforcer la promotion et la protection des droits de l'Homme. Il est chargé de mettre en œuvre le mécanisme de l'Examen périodique universel (EPU), qui évalue les situations des droits de l'Homme dans chacun des 192 États membres de l'ONU.

Lors de l'EPU, le Conseil des droits de l'Homme étudie, tous les trois mois, le cas de 17 pays. Les ONG peuvent à cette occasion envoyer des rapports alternatifs, complémentaires à ceux des États. La Coalition mondiale devra par exemple rédiger les rapports concernant le Kazakhstan et l'île Maurice, en vue de leur examen en février 2010.

En cas de non respect de leurs engagements internationaux par les pays cibles, le Conseil et le Comité peuvent émettre des recommandations. La Coalition mondiale devra alors s'assurer du respect de ces recommandations par les États concernés.

Hélène Labbouze

1 000 « villes pour la vie »

Le 30 novembre, les monuments d'environ 1 000 villes du monde entier vont s'illuminer pour célébrer « Villes pour la Vie - Villes contre la peine de mort ».

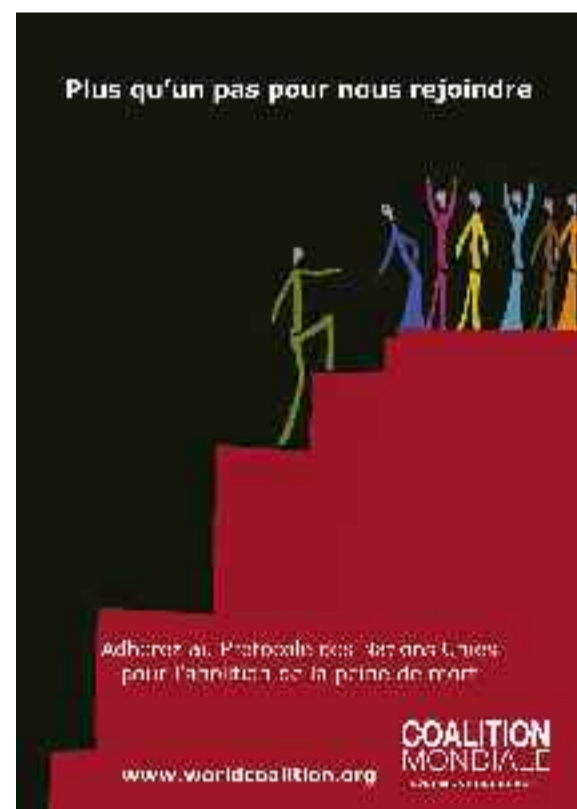
La Journée internationale « Villes pour la Vie - Villes contre la peine de mort » est organisée par la Communauté de Sant'Egidio et soutenue par la Coalition mondiale contre la peine de mort et l'Union européenne. Elle a lieu chaque année à la date anniversaire du jour où la Toscane a aboli la peine de mort en 1786. C'était la première fois qu'un État décidait d'abolir la peine capitale.

Chaque année, les conseils municipaux ou les autorités religieuses de nouvelles cités rejoignent le mouvement et illuminent leurs plus beaux bâtiments pour l'événement. En 2009, le nombre de villes participantes est bien parti pour dépasser pour la première fois le millier. Réparties dans plus de 75 pays, elles comptent 55 capitales.



© World Coalition Alliance to End the Death Penalty

Suivez tous les événements, téléchargez les guides et signez la pétition
www.worldcoalition.org/worldday



La Coalition mondiale contre la peine de mort lancera sa campagne de ratification du Protocole des Nations unies pour l'abolition de la peine de mort, à Genève, en octobre 2009, à l'occasion de la 7^e Journée mondiale contre la peine de mort et de la 97^e session du Comité des droits de l'Homme de l'ONU.

Cette campagne vise 10 pays cibles la première année : Arménie, Brésil, Côte d'Ivoire, Ile Maurice, Kazakhstan, Kirghizstan, El Salvador, Pologne et République dominicaine. Ils ont été sélectionnés suite à une étude, débutée en 2007, visant à déterminer les pays susceptibles de ratifier le Protocole : il s'agit exclusivement de pays abolitionnistes pour les crimes ordinaires.

Un instrument juridique au service de l'abolition définitive

Adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en 1989, le Protocole est entré en vigueur en 1991, après sa dixième ratification. Bien que 104 États soient abolitionnistes pour les crimes ordinaires, à l'heure actuelle seuls 71 États l'ont adopté.

Le Protocole répond à deux objectifs principaux : au niveau national, rendre impossible toute exécution et abolir la peine de mort dans la législation du pays ; au niveau international, servir de pôle d'attraction pour encourager tous les États à abolir la peine de mort.

C'est le seul traité des Nations unies, et donc de portée universelle, prévoyant l'abolition de la peine capitale. Il est irréversible car il n'y a pas de clause de retrait : après sa ratification, l'État ne peut pas se retirer du Protocole. Toute nouvelle exécution ou tentative de réintroduction de la peine de mort serait une violation de ces engagements internationaux, et ce quels que soient les changements de gouvernement ou de situation politique du pays.

Comme l'explique Denys Robiliard, avocat et ancien président de la section française d'Amnesty International :

Genève 2010 : le rendez-vous international des acteurs de l'abolition

Après les Congrès de Strasbourg en 2001, Montréal en 2004 et Paris en 2007, les abolitionnistes se réuniront à Genève pour la quatrième fois en février 2010. L'événement s'y tiendra en réponse à l'invitation de Micheline Calmy-Rey, cheffe du département fédéral des Affaires Etrangères suisse, et avec le parrainage de la Confédération helvétique.

Les abolitionnistes du monde entier vont se rassembler à Genève en février 2010 en présence de José Luis Zapatero, représentant une Espagne et une Europe unies contre la peine capitale, de Mme Calmy-Rey et de tant d'autres. Qu'ils soient politiques, juristes ou militants, les acteurs du mouvement se réuniront pour la quatrième fois afin de dresser le bilan d'un combat que l'on sait déjà victorieux, mais dont l'impatience motive une réflexion sans cesse renouvelée sur les stratégies à mettre en œuvre pour faire triompher une politique pénale qui avance. Ce 4^e Congrès organisé par ECPM avec le concours de la Coalition mondiale contre la peine de mort comporte deux objectifs principaux. Grâce notamment à l'implication de la Suisse, il aura lieu à Genève, au cœur d'une ville qui abrite de nombreuses organisations internationales. Lors d'une première séance plénière, ce Congrès offrira ainsi une occasion exceptionnelle pour dresser un bilan et établir une feuille de route associant les organisations intergouvernementales (Nations unies, Ligue arabe, Union européenne, Organisation des États américains, Organisation internationale de la Francophonie, etc.) au combat vers l'abolition.

Peine de mort et démocratie: un mariage impossible

Une seconde séance plénière permettra de débattre des contradictions effectives entre l'idée de démocratie et la peine de mort - en référence aux USA, à l'Inde ou au Japon - dans un monde où des régimes non-démocratiques choisissent désormais l'abolition. Le débat abolitionniste a franchi une étape importante lors de l'adoption des résolutions en faveur d'un moratoire sur les exécutions en 2007 et 2008 à l'Assemblée générale de l'ONU. En 2010, une nouvelle résolution va être proposée, et l'objectif affirmé de l'ensemble des acteurs de l'abolition consiste à inciter les pays abstentionnistes lors des deux derniers votes à se prononcer en faveur d'un moratoire universel en 2010. Bien que n'ayant pas de valeur contraignante, ces résolutions permettent de maintenir la présence de l'abolition parmi les orientations politiques et idéologiques de l'agenda international.

Une occasion exceptionnelle d'associer les organisations intergouvernementales au combat

Les acteurs de l'abolition savent aussi que l'abolition universelle est un objectif accessible au prix d'arguments avancés savamment, respectant les spécificités culturelles et conjoncturelles de chaque souveraineté. L'implication des autres organisations intergouvernementales autour des Nations unies revêt donc une importance particulière dans l'élaboration des stratégies d'abolition qui seront débattues au cours de ce 4^e Congrès.

Un universalisme accessible grâce à l'implication des acteurs du Sud

Parmi les autres spécificités que l'édition 2010 entend développer, le 4^e Congrès entend faire de Genève un rendez-vous privilégié pour les abolitionnistes des pays du Sud, insuffisamment présents dans le débat international. Un effort particulier est mis en œuvre pour intégrer les acteurs venant d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. L'élaboration des stratégies évitera donc l'ethnocentrisme et prendra en compte les spécificités régionales parfois méconnues des acteurs traditionnels. ECPM souhaite également permettre à de nombreux journalistes du Sud de venir assister au Congrès. Cette démarche correspond à la volonté affirmée de provoquer une synergie Nord/Sud dans l'implication des médias quant au pouvoir de faire émerger les problématiques de la peine capitale dans différents environnements culturels.

Les organisateurs croient en effet que pour advenir, l'abolition doit être issue d'une réflexion nourrie régulièrement et appropriée inlassablement à l'encontre d'une peine capitale trop souvent intégrée sans choix, discussion ni réflexion. L'objectif est ici de contrer ceux qui érigent culturellement la peine capitale comme la solution punitive évidente en réponse à des violences dont on ne soigne finalement jamais les causes.

Les stratégies d'abolition par thème et par région

Le 4^e Congrès mondial contre la peine de mort de Genève sera aussi l'occasion de développer des focus précis, qu'ils soient thématiques ou géographiques. Les problématiques suivantes seront ainsi débattues dans le cadre de « tables rondes » :

- Victimes de crime ou comment penser la réparation sans recourir à la peine capitale ?
- Religion et peine de mort : au gré d'approches confessionnelles différentes, il s'agira de réfléchir à l'implication des conceptions religieuses dans le processus abolitionniste.
- Discrimination : dans certains pays, et notamment aux USA, la discrimination raciale apparaît comme un levier flagrant pour faire émerger une critique sans appel de la peine capitale.
- La peine de mort appliquée sans discernement préalable entre responsabilité et culpabilité : le cas des mineurs et des handicapés mentaux. Des pays condam-

nent et exécutent toujours des individus non conscients des actes qu'ils ont commis.

- Penser et défendre l'ordre public sans peine de mort : la crainte du terrorisme associée, dans certains pays, à des désordres insolubles et récurrents, constitue souvent le socle du rétionnisme et motive les réticences de ceux qui pourraient être tentés par les arguments abolitionnistes.
- Accès à la justice : réflexions sur l'équité du système judiciaire et sur la qualité des mécanismes de défense.
- Peine de mort et pratiques de la justice : trop souvent, la peine capitale condamne des individus dans le cadre de simulacres de procès, d'où la nécessité d'une vision critique de la peine capitale au regard de systèmes judiciaires souvent inéquitables.
- L'Afrique sub-saharienne : l'Afrique serait-elle en passe de devenir un territoire abolitionniste ? Cette table ronde promet une analyse critique des stratégies qui fonctionnent.
- L'Asie : ce continent représente 60 % de la population mondiale. En Asie, 95 % de la population vit dans un pays rétionniste. Cette table ronde entend analyser les stratégies spécifiques à mettre en œuvre pour accompagner les pays d'Asie sur le chemin de l'abolition.
- Le Moyen-Orient et l'Afrique du nord : confrontation des spécificités politiques, religieuses et culturelles avec l'émergence de volontés abolitionnistes.

Un rendez-vous mondial pour accompagner un mouvement de fond

Comme les précédents, ce 4^e Congrès se fonde sur l'observation que les grandes révolutions politiques n'ont jamais pu se réaliser sans la mutualisation des talents et des pouvoirs. L'abolition universelle de la peine de mort nécessite elle aussi l'organisation régulière de rendez-vous internationaux.

Le mouvement abolitionniste atteste de son efficacité par sa ferveur grandissante et l'évolution conjuguée des pensées et des systèmes juridiques. Ces trente dernières années ont vu la peine capitale reléguée progressivement au rang d'une barbarie incompatible avec l'idée que nos civilisations se font de la justice et de la vie humaine. Ainsi, lorsque l'on recensait, en 1978, 41 pays abolitionnistes contre 131 pays rétionnistes, la proportion s'inverse en 2008 avec 104 pays abolitionnistes en droit et 58 pays rétionnistes. En trente ans, la loi du nombre, sur laquelle se fonde trop souvent la norme de l'acceptable, a changé de camp.

Pour autant, tant que des individus resteront soumis à une justice assassine, tant que des juges se verront octroyer le pouvoir d'ordonner une sentence de mort, tant que des politiques vanteront le fantasme d'une peine capitale dissuasive et radicale, tant que les consciences personnelles resteront attachées à l'idée d'une vengeance symbolique à laquelle on attribue trop facilement des vertus réparatrices, le mouvement abolitionniste ne s'essouffera pas.

Au contraire, il s'organisera, il fédérera de nouveaux acteurs, il contribuera à un débat d'idées, à un échange d'énergie, avec la conscience toujours plus tenace que c'est du vivant dont il s'agit, des autres et de soi-même, de notre société contemporaine comme de celle que l'on ambitionne de léguer aux générations futures.

Associer l'abolition à une réflexion sur les causes du crime

Ce long chemin que constitue l'abolition en mouvement souligne jour après jour deux éléments que les arguments rétionnistes omettent comme des évidences qui dérangent.

D'une part, pour répondre à des impératifs d'efficacité en matière de paix sociale, la volonté de punir ne devrait jamais se détacher de l'incontournable débat sur les causes de la criminalité. Parce qu'à l'encontre de postures moralisatrices, il faut admettre humblement que le respect de l'intégrité des biens, des personnes, des normes et des institutions ne va pas de soi. L'incontournable réflexion quant à la place de chacun dans nos sociétés, quant à la revendication des uns à plus d'égalité, de partage, de répartition des richesses et des connaissances, doit donc constituer le socle des décisions politiques, en amont du droit pénal.

D'autre part, et quels que soient les attributs que chacun reconnaît à l'espèce humaine, ne pas tenter de vaincre ses instincts de violence relèverait d'une dangereuse inconscience dont l'histoire ancienne et contemporaine nous a souvent démontré qu'elle pouvait s'avérer cruelle. La violence d'une justice qui tue porte en son sein l'idée d'une vengeance que l'on serait bien orgueilleux de prétendre maîtriser.

Autant d'arguments qui plaident en la faveur d'un débat abolitionniste vigilant, constant, toujours à l'affût d'un retour souvent trop séduisant vers des formes de justice qui galvaudent la définition même du mot. La peine de mort est un sujet de civilisation au même titre qu'a pu l'être l'esclavage ou la colonisation. Il s'agit de combattre des rumeurs alimentées par le fantasme d'une peine capitale dissuasive. Il s'agit de lutter contre des tentations populistes exprimées par des politiques justifiant le châtiment ultime par la nécessité d'un ordre normatif. Il s'agit enfin de cesser de cliver la masse humaine entre les bons et les méchants, faisant des uns les ennemis définitifs et sans appel des autres.

C'est à ce prix que se construisent les sociétés apaisées. C'est l'objectif que poursuivront les participants au 4^e Congrès mondial contre la peine de mort.

Arnaud Gaillard



Les bénéfices des Congrès précédents



3^e Congrès mondial Paris 2007

130 pays sont alors abolitionnistes

Placé sous le haut patronage de la Présidence de la République française et de la chancelière allemande Angela Merkel, le 3^e Congrès organisé par ECPM avec le soutien de la Coalition mondiale contre la peine de mort se déroule à Paris au lendemain de l'exécution de Saddam Hussein et du trentième anniversaire de la reprise des exécutions aux États-Unis. Autour de 130 experts du monde entier et de 150 journalistes internationaux, plus de 500 congressistes se réunissent. Juristes, politiques, militants ou simples citoyens, ils collaborent pour penser et mettre en œuvre l'abolition universelle. Deux ans après, les congressistes de Paris ont enregistré de belles victoires. Sans doute leur alliance a-t-elle permis à la résolution de l'ONU appelant à un moratoire universel des exécutions d'être adoptée à une large majorité.



2^e Congrès Montréal 2004

122 pays sont alors abolitionnistes

À l'invitation du Canada et du Québec, la seconde édition du congrès organisé par ECPM et Penal Reform Internatio-

nal permet une réflexion précise sur l'état de la peine de mort dans le monde, avec un focus spécial consacré aux États-Unis. L'objectif est de soutenir des approches régionales dans le combat politique contre la peine de mort.



1^{er} Congrès mondial Strasbourg 2001

117 pays sont alors abolitionnistes

C'est la première rencontre internationale des acteurs de l'abolition du monde entier. Cette manifestation au cœur de l'hémicycle du Conseil de l'Europe et du Parlement européen de Strasbourg constitue le fait générateur de la Coalition mondiale contre la peine de mort et de la Journée mondiale contre la peine de mort.

SOUTENEZ ECPM

En adhérant ou en versant un don dès maintenant, vous nous permettrez de réaliser nos projets: site Internet d'information, exposition pédagogique, congrès mondial triennal, missions d'enquête judiciaires, défense de condamnés à mort...
LE BÉNÉVOLAT EST ÉGALEMENT UN DON, CONTACTEZ-NOUS.

Je, soussigné(e),
ORGANISME:
NOM:
PRÉNOM:
ADRESSE:
CP:
VILLE:
TEL:
FAX:
E-MAIL:
PROFESSION:

1 • Adhésion individuelle

J'adhère à l'association Ensemble contre la peine de mort pour l'année civile en cours et je recevrai le Journal de l'abolition.

	Cotisation	Total
<input type="checkbox"/> Membre	50 € €
<input type="checkbox"/> Membre actif (Chômeur, étudiant)	30 € €
<input type="checkbox"/> Couple	70 € €
Total 1:	 €

2 • Dons

Je verse un don à l'association ECPM pour la réalisation de ses projets (je recevrai un reçu fiscal)

50 € 100 € Autre: €
 Parrain d'ECPM: 1 000 € ou + €
 Mécène d'ECPM: 5 000 € ou + €

3 • Adhésion personne morale

Réservé aux Barreaux, collectivités locales, syndicats et toutes organisations attachées à la défense des droits de la personne

Barreaux (Nbre de membres)

de 0 à 100 = 200 € €
 de 100 à 500 = 500 € €
 de 500 à 1000 = 1000 € €
 + de 1000 = 1500 € €

Collectivités locales (Nbre d'habitants)

de 0 à 10000 = 200 € €
 de 10000 à 50000 = 500 € €
 de 50000 à 100000 = 1000 € €
 + de 100000 = 1500 € €

Autres personnes morales

1000 € €

Total 3: €

Total 1+2+3: €

Fait à: Signature

ECPM
Journal de l'abolition • n° 10 • septembre 2008
12

L'Afrique des Grands Lacs unie contre la peine capitale

République démocratique du Congo, Rwanda, Burundi : avec le soutien d'ECPM, plusieurs organisations abolitionnistes de la région se rapprochent pour fixer le cap de leur Coalition régionale contre la peine de mort.

La Coalition des Grands Lacs contre la peine de mort aura bientôt un an. Elle a vu le jour en présence d'ECPM le 17 novembre 2008 à Kinshasa, en République démocratique du Congo. Quelque 120 avocats, magistrats, universitaires, journalistes et étudiants s'étaient alors joints aux représentants des organisations de la région, de l'ambassade de France et d'ECPM. « Nous avons une expérience avec la création et l'animation de la Coalition mondiale depuis six ans », dont ECPM assure le secrétariat exécutif, expliquait alors Cécile Thimoreau, directrice de l'association. « Nous faisons du renforcement de capacités. » Concrètement, il s'agit d'aider les abolitionnistes des Grands Lacs à s'organiser. « Malgré nos divisions, nous avons quelque chose qui nous rapproche: le respect de la vie », constate Liévin Ngonjiri, fondateur de l'association Culture pour la paix et la justice (CPJ) en RDC. « Dans la région, on a une idée commune: abolir la peine de mort », ajoute Merius Ruzsumo, président de l'ACAT-Burundi.

Un ouvrage pour explorer la situation régionale
Première manifestation de cette collaboration: un ouvrage publié par ECPM et réalisé avec les militants de la

Les abolitionnistes des Grands Lacs réunis à Kinshasa en novembre 2008.



© Nicolas Perron - ECPM

région sur la situation au Rwanda, au Burundi et en RDC. Depuis 2005, des enquêteurs ont exploré les systèmes juridiques et les couloirs de la mort de ces trois pays. Ce travail a débouché sur un livre disponible auprès d'ECPM. Ces connaissances établies, il s'agit maintenant d'agir. Les membres de la Coalition régionale ont donc adopté une déclaration fondatrice et un plan d'action. Ils appellent leurs « parlements et gouvernements à prendre une position claire, à l'instar du Rwanda, pour abolir la peine de mort dans la région ». C'est chose faite au Burundi, qui a aboli la peine capitale en avril dernier. Pendant l'année 2009, la Coalition mondiale contre la peine de mort a obtenu un financement de l'Union européenne pour appuyer son homologue des Grands Lacs dans la création de son site Internet. Dans cette région enclavée, où les frontières sont parfois difficilement franchissables en raison de l'insécurité et des crispations politiques, cet outil indispensable permettra enfin aux militants de la région de partager facilement l'information et de s'exprimer d'une seule voix.

Thomas Hubert

ECPM contre l'exposition « Our body, à corps ouvert » la peine de mort

Les associations ECPM et Solidarité Chine ont obtenu la fermeture de l'exposition « Our body, à corps ouverts » et son interdiction dans un jugement en appel rendu le 30 avril 2009. Cette exposition présentait 17 cadavres humains, éviscérés, découpés et conservés par plastination, une technique permettant de conserver indéfiniment un cadavre en durcissant ses tissus par imprégnation polymérique.

Droits de l'Homme en Chine

L'exposition en France de cadavres chinois est problématique au regard de la situation des droits de l'Homme dans ce pays. La peine de mort y est prévue pour 68 crimes dont de nombreux délits non violents comme le trafic de drogue, la bigamie, la corruption ou la piraterie informatique.

En Chine, la peine de mort est classée secret d'État, mais toutes les estimations désignent le pays comme celui qui exécute le plus de condamnés à mort: entre 6 000 et 8 000 par an, soit 80 % des exécutions au monde. D'après le témoignage d'Harry Wu, ancien prisonnier chinois ayant passé vingt ans dans des camps de travaux forcés, « même après la mort, l'exploitation des prisonniers ne cesse pas ». Les corps sont vendus à des sociétés privées et les organes des personnes exécutées font l'objet

d'un vaste et terrible trafic. Ceci est d'autant plus inquiétant qu'il n'y a « aucune culture du don d'organe en Chine » alors que c'est le deuxième pays, après les États-Unis, qui recourt le plus à des transplantations d'organes. Le vice-ministre de la santé, Huang Jiefu, a lui-même admis, en 2006, que plus de 95 % des organes utilisés pour les transplantations médicales provenaient de prisonniers exécutés.

Un trafic de corps de condamnés à mort soupçonné

Les corps exposés sont exclusivement ceux de jeunes chinois, masculins, ne présentant aucune pathologie, excluant la thèse d'une mort naturelle. Le Docteur Von Hagens, à l'origine de la technique de la plastination, a lui-même admis que « certains corps exposés en Allemagne (lieu précédent de ladite exposition) avaient une balle dans la tête ». Il a également reconnu que « des corps de condamnés chinois avaient pu [lui] avoir été fournis, sans [qu'il s]'en rende compte ».

Par ailleurs, la société organisatrice de l'exposition n'a pu fournir aucune preuve quant à la provenance des corps. Lors du procès, le juge a considéré que l'exposition de corps dépecés, éviscérés et découpés constituait une atteinte au respect, à la dignité et à la décence dus à la per-

sonne humaine, même après la mort, en vertu de l'article 16-1-1 du Code Civil (créé par la loi du 18 décembre 2008). Le Comité consultatif national d'éthique avait d'ailleurs considéré que cette exposition n'était « pas sans rappeler le traitement des cadavres dans les camps d'extermination lors de la dernière guerre ».

Le juge des référés a également considéré que « la commercialisation des corps par leur exposition porte une atteinte manifeste au respect qui leur est dû ». Sur ce fondement, il a déclaré l'exposition illicite et en a ordonné la fermeture.

Une finalité scientifique douteuse

Les organisateurs de l'exposition ont basé leur défense sur l'objet pédagogique et scientifique de l'exposition: elle permettrait une meilleure connaissance de l'anatomie, du fonctionnement du corps humain et des problèmes liés à la santé. Pourtant, le juge de première instance a considéré que « la présentation des cadavres met en œuvre des découpages qui ne sont pas scientifiquement légitimes, des colorations arbitraires, des mises en scène déréalisantes ». Le 13 juillet 2009, ECPM a appris que la société Encore Event déposait un pourvoi en cassation mais reste confiant.

Hélène Labbouz

Maroc: vers le maintien du statu quo

ECPM et le Conseil consultatif des droits de l'Homme du Maroc accompagnent la lente évolution du royaume vers l'abolition. Le débat s'ouvre, le moratoire sur les exécutions reste, mais l'abolition n'est pas pour tout de suite.

Un ouvrage pour retrouver le contenu du séminaire de Rabat

Afin de diffuser le contenu des échanges auprès d'un large public et alimenter ainsi le débat national, les actes du séminaire ont été publiés en version arabe et française. La version française est téléchargeable gratuitement sur le site d'ECPM (www.abolition.fr), et la version arabe disponible sur demande auprès du CCDH. A cette occasion, ECPM et le CCDH ont organisé une conférence de presse, le 29 mai 2009 à Rabat, au cours de laquelle Cécile Thimoreau, directrice d'ECPM et Ahmed Herzenni, président du CCDH ont rappelé leurs engagements respectifs contre la peine de mort.

Dans son rapport final rendu public sur ordre du Roi Mohamed VI en 2006, l'Instance Équité et Réconciliation a recommandé la ratification du Deuxième Protocole facultatif des Nations unies qui abolit la peine de mort en toutes circonstances. Le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) est chargé par le Roi du suivi de la mise en œuvre de ces recommandations.

Dans ce cadre, Ensemble contre la peine de mort s'est associé au CCDH afin d'organiser un séminaire permettant de préparer les conditions d'un débat scientifique, objectif et serein sur la question de la peine de mort. Grande première au Maroc, l'événement a eu lieu les 11 et 12 octobre 2008 à Rabat, réunissant plus de 140 parlementaires, magistrats, avocats, ministres et représentants de la société civile.

Pas de remise en cause du moratoire

Les débats conduits durant les deux jours de séminaire ont été intenses, passionnés et respectueux de tous les points de vue. Si certaine prise de paroles allaient vers le maintien de la peine capitale, personne n'a remis en cause l'actuel moratoire sur les exécutions, en vigueur

depuis 1993. ECPM a ensuite entrepris une mission de lobbying auprès des principaux décideurs politiques dans le but d'étudier les conditions concrètes permettant de parvenir à l'abolition. Du 21 au 29 mai 2009, la directrice d'ECPM, Cécile Thimoreau, a ainsi rencontré les présidents des principaux groupes parlementaires, le Président de la chambre des représentants, le Ministre de la justice, le chef de cabinet du Premier ministre, le directeur de l'administration pénitentiaire, un procureur général du Roi auprès de la Cour...

Cette vingtaine de rencontres officielles a permis d'ouvrir des pistes d'analyse face à la position ambiguë du pays. Si le moratoire qui perdure depuis 1993 sera maintenu, il n'est pas encore question d'abolir la peine capitale. Le Gouvernement préfère avancer pas à pas afin de ne pas provoquer une violente réaction des fondamentalistes religieux marocains. Dans l'immédiat, il prépare un avant-projet de loi de révision du Code pénal, dans lequel le nombre de chefs d'inculpation passibles de la peine de mort tombera à 6 (contre plus de 30 dans l'actuel Code pénal). Pour l'abolition, il faut désormais attendre une décision du palais royal... Nicolas Perron



Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi informatique et liberté, pour l'exercer 01 57 63 03 57 Cnil: 86-45-07-00000000

Bulletin à retourner accompagné de votre chèque libellé à l'ordre d'ECPM à: « ECPM » 3, rue Paul Vaillant Couturier 92320 Chatillon - France

ECPM • association loi 1901 • 3, rue Paul Vaillant Couturier 92320 Chatillon - France
• Siret: 43350831400013 • NAF: 913E
Tél.: +00 33 (0)1 57 63 03 57
Fax: +00 33 (0)1 57 63 89 25
• email: ecpm@abolition.fr
• Internet: www.abolition.fr

pour en savoir plus...
Rendez-vous sur Internet
www.abolition.fr